

X

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE LA GUERRE

POUR L'EXERCICE 1910

NOTE PRÉLIMINAIRE

Le projet de Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1910 s'élève à fr.	56,630,291 50
Les crédits alloués pour l'exercice 1909 montent à	58,197,505 63
	<hr/>
DIMINUTION: fr.	1,567,214 13

La comparaison entre les deux exercices s'établit de la manière suivante pour les deux sections du Budget :

A. — Dépenses ordinaires :

Exercice 1910 fr.	51,745,604 50
— 1909	50,747,005 63
	<hr/>
AUGMENTATION. fr.	998,595 87

B. — Dépenses exceptionnelles :

Exercice 1910 fr.	4,884,690 »
— 1909	7,450,500 »
	<hr/>
DIMINUTION.	2,565,810 »

Soit en moins pour l'exercice 1910 fr. 1,567,214 13

L'augmentation des dépenses ordinaires et les propositions de dépenses exceptionnelles se justifient comme il suit :

PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.CHAPITRE I^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — *Traitements et indemnités du personnel civil.*

Crédit demandé pour 1910. fr.	474,000 »
— alloué pour 1909.	465,000 »
	<hr/>
AUGMENTATION. fr.	9,000 »

nécessité principalement par les augmentations normales de traitement.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le libellé a été complété, ainsi que les développements, de manière à éviter toute difficulté quant à l'imputation des indemnités allouées au personnel en vertu des règlements.

CHAPITRE II.

TRAITEMENTS. INDEMNITÉS, SOLDE ET ACCESSOIRES.

1^{re} Section. — Traitements et indemnités des états-majors et des officiers sans troupe.ART. 6. — *Traitements et indemnités de l'état-major général.*

Crédit demandé pour 1910	fr.	882,648	80
— alloué pour 1909.		862,518	80
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	20,100	»

ART. 7. — *Traitements et indemnités de l'état-major des provinces et des places.*

Crédit demandé pour 1910	fr.	270,369	50
— alloué pour 1909.		265,169	50
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	5,200	»

ART. 8. — *Traitements et indemnités du service de l'intendance.*

Crédit demandé pour 1910	fr.	287,843	»
— alloué pour 1909		283,043	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	fr.	4,800	»

ART. 9. — *Traitements et indemnités des officiers du service de santé des hôpitaux.*

Crédit demandé pour 1910	fr.	456,970	»
— alloué pour 1909.		406,497	50
		<hr/>	
AUGMENTATION	fr.	50,472	50

NOTE PRÉLIMINAIRE.

2^e Section. — Traitements, indemnités, solde et accessoires des troupes.ART. 10. — *Traitements, indemnités et solde de l'infanterie.*

Crédit demandé pour 1910	fr.	12,585,141	85
— alloué pour 1909		12,414,062	10
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	171,079	75

ART. 11. — *Traitements, indemnités et solde de la cavalerie.*

Crédit demandé pour 1910	fr.	3,403,650	65
— alloué pour 1909		3,352,633	15
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	51,017	50

ART. 12. — *Traitements, indemnités et solde de l'artillerie
et du train.*

Crédit demandé pour 1910	fr.	5,192,441	»
— alloué pour 1909		5,137,950	57
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	54,490	43

ART. 13. — *Traitements, indemnités et solde du génie.*

Crédit demandé pour 1910	fr.	1,683,674	55
— alloué pour 1909		1,663,424	55
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	20,250	»

ART. 14. — *Traitements, indemnités et solde du bataillon
d'administration.*

Crédit demandé pour 1910	fr.	1,340,072	15
— alloué pour 1909		1,386,227	15
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	46,155	»

Les augmentations proposées aux articles 6 à 13 sont destinées à mettre les crédits en rapport plus exact avec les charges actuelles, de manière à éviter autant que possible les augmentations en fin d'exercice par voie de transferts ou de crédits supplémentaires.

Les dépenses imputables sur ces crédits se sont accrues successivement

NOTE PRÉLIMINAIRE.

de divers chefs, notamment : les indemnités de monture aux officiers d'infanterie placés à la suite d'un régiment de cavalerie en attendant leur passage dans cette arme; les indemnités accordées au moment de la mise à la retraite; les traitements d'attente des élèves de l'École militaire; les indemnités aux officiers adjoints d'état-major en stage et aux officiers payeurs des régiments montés; les indemnités allouées aux troupes lors des manœuvres, des exercices de cadres, etc.

La diminution de 46,155 francs opérée à l'article 14 est le résultat d'un transfert de charges aux articles précédents : par suite de la réorganisation récente des cadres du service de santé, les médecins, pharmaciens et vétérinaires suppléants, qui étaient payés sur l'article 14, font maintenant partie du corps rémunéré à charge des articles 9, 11 et 12.

Le relèvement des crédits permet de supprimer la disposition d'exception insérée dans le tableau du Budget à la suite de l'article 9 et à la suite de l'article 14, disposition autorisant des transferts entre les articles 6 à 9 et entre les articles 10 à 14.

CHAPITRE III.**HÔPITAUX ET PHARMACIES MILITAIRES.****ART. 15. — Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux.**

Crédit demandé pour 1910	fr.	800,000	»
— alloué pour 1909.		758,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	42,000	»

nécessitée par l'extension des divers services et le renchérissement des denrées.

CHAPITRE IV.**ACADÉMIE MILITAIRE.****ART. 17. — Personnel de l'École militaire.**

Crédit demandé pour 1910	fr.	154,600	»
— alloué pour 1909.		140,600	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	14,000	»

Cette augmentation comprend les traitements ou salaires du personnel supplémentaire nécessaire pour les services du chauffage, de l'éclairage et de la buanderie de la nouvelle École militaire, ainsi que les augmentations normales à allouer au personnel existant.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 19. — *Dépenses d'administration de l'École militaire.*

Crédit demandé pour 1910	fr.	100,000	»
— alloué pour 1909.		67,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	33,000	»

Surcroît de dépenses de chauffage et d'éclairage de la nouvelle École militaire (y compris les locaux de l'École de guerre).

ART. 20. — *Dépenses d'administration de l'École de guerre.*

Crédit demandé pour 1910	fr.	6,550	»
— alloué pour 1909.		9,350	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	2,800	»

Dans des vues de simplification de la gestion et de la comptabilité, les frais de chauffage et d'éclairage de l'École de guerre seront désormais mis à charge de l'article 19, avec ceux qui concernent l'École militaire.

CHAPITRE V.

ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.

ART. 22. — *Matériel de l'artillerie.*

Crédit demandé pour 1910	fr.	2,445,000	»
— alloué pour 1909.		2,400,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	45,000	»

Il s'agit d'un transfert provenant de l'article 26. La somme de 45,000 francs est destinée au paiement partiel des salaires des ouvriers chargés de l'entretien de l'armement.

CHAPITRE VII.

NOURRITURE DES TROUPES, FOURRAGES ET AUTRES PRESTATIONS.

ART. 24. — *Nourriture des troupes. Fourrages.*

Crédit demandé pour 1910	fr.	40,630,000	»
— alloué pour 1909.		9,998,129	65
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	631,870	35

Ce crédit est devenu insuffisant par suite du renchérissement des denrées; depuis plusieurs années, des crédits supplémentaires ont été nécessaires pour couvrir le surcroît de dépenses.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 26. — *Habillement des troupes. Renouvellement et entretien du harnachement de la cavalerie.*

Crédit demandé pour 1910	fr.	5,130,000	»
— alloué pour 1909		5,145,000	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	15,000	»

somme transférée à l'article 22.

ART. 27. — *Transports généraux. Moyens de transport des troupes en marche.*

Crédit demandé pour 1910	fr.	930,000	»
— alloué pour 1909.		937,729	66
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	12,270	34

demandée pour mettre le montant de l'article à la hauteur des nécessités actuelles.

CHAPITRE VIII.

TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.

ART. 31. — *Indemnités de déplacement, de déménagement et frais de représentation.*

Crédit demandé pour 1910	fr.	283,000	»
— alloué pour 1909.		330,000	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	47,000	»

Dans des vues de simplification administrative, certaines indemnités allouées aux militaires au-dessous du rang d'officier seront dorénavant imputées sur les crédits affectés aux traitements, indemnités, solde et accessoires des troupes (art. 10 à 14), dont le relèvement est proposé ainsi qu'il est dit plus haut.

CHAPITRE X.

DÉPENSES IMPRÉVUES.

ART. 33. — *Dépenses imprévues non libellées au Budget.*

Crédit demandé pour 1910	fr.	100,000	»
— alloué pour 1909.		125,000	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	25,000	»

Suppression de la charge temporaire de 25,000 francs inscrite au Budget de l'exercice 1909.

NOTE PRÉLIMINAIRE.**DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.****CHAPITRE XI.****SERVICES DIVERS.**

ART. 34 (ancien). — *Participation dans les frais de certains stands communaux.*

Crédit demandé : 37,500 francs.

L'utilité de ce crédit a été justifiée dans la note préliminaire du Budget de 1907.

ART. 35 (ancien). — *Organisation de parcs aérostatiques de place.*

Crédit demandé : 94,000 francs.

Il s'agit de poursuivre l'acquisition du matériel nécessaire, en vue de laquelle des crédits ont été portés aux Budgets de 1906 à 1909.

ART. 36 (ancien). — *Complètement partiel et appropriation du matériel de guerre pour les troupes du génie.*

Crédit demandé : 63,000 francs.

On continue l'appropriation des voitures du parc du génie aux nécessités actuelles, ainsi que la constitution du matériel de pontage et du matériel télégraphique.

ART. 37 (ancien). — *Amélioration du casernement.*

Crédit demandé : 3,000,000 de francs.

Ce crédit est nécessaire pour la continuation des travaux en cours, notamment à Anvers, Brasschaet, Alost, Gand, Ostende, Beverloo, Liège et Namur. Il est destiné en outre à divers travaux d'amélioration et d'agrandissement aux casernes d'autres localités et à des dépenses d'ameublement.

ART. 38 (ancien). — *Armement de l'artillerie de campagne.*

Crédit demandé : 800,000 francs.

On poursuit la réfection du matériel de l'artillerie de campagne, en vue de laquelle des crédits ont été portés aux Budgets de 1906 à 1909.

NOTE PRELIMINAIRE.

ART. 39 (ancien). — *Armement des troupes de l'artillerie de forteresse.*

Crédit demandé : 239,390 francs.

Cette somme forme le complément des crédits portés aux Budgets de 1906 à 1909 en vue de l'achat de carabines Mauser destinées à l'artillerie de forteresse.

ART. 40 (nouveau). — *Construction d'un arsenal du parc de campagne à Etterbeek.*

Crédit demandé : 300,000 francs.

Deux crédits ont été alloués pour cet objet en 1907 et en 1908; l'entreprise en cours sera terminée à la fin de 1909. Le crédit aujourd'hui demandé permettra de continuer sans désemparer la construction.

ART. 41 (nouveau). — *Outillage scientifique de l'École militaire.*

Crédit demandé : 50,000 francs.

En attendant l'installation de l'École militaire dans ses nouveaux locaux, on a ajourné pendant plusieurs années les achats nécessaires pour compléter et améliorer son outillage scientifique. C'est ainsi que le matériel nécessaire à l'enseignement — collections, appareils, machines, etc. — est devenu tout à fait insuffisant.

Le crédit aujourd'hui demandé servira aux acquisitions les plus urgentes le total de la dépense sera inférieur à 250,000 francs.

ART. 42 (ancien). — *Aménagement des trains sanitaires.*

Crédit demandé : 50,000 francs.

Ce crédit est destiné à poursuivre l'acquisition des appareils de suspension et des brancards nécessaires à l'aménagement des voitures destinées à entrer dans la composition des trains sanitaires.

Quatre crédits de même importance ont été alloués antérieurement pour cet objet; la dépense restant à faire en deux exercices est évaluée approximativement à 85,000 francs.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 43 (nouveau). — *Munitions d'exercice pour batteries de campagne.*

Crédit demandé : 150,000 francs.

La mise en fabrication d'un premier approvisionnement de munitions d'exercices pour les batteries de campagne pourvues d'un matériel à tir rapide exigera une dépense que l'on peut évaluer à 150,000 francs.

ART. 44 (nouveau). — *Acquisition de consoles-supports.*

Crédit demandé : 13,500 francs.

Les crédits nécessaires pour cet objet, alloués précédemment, n'ont pas été entièrement employés; la somme de 13,500 francs représente une partie des reliquats tombés en annulation. Elle permettra d'achever en 1910 le placement de consoles-supports dans les wagons destinés au transport des troupes montées et du charroi.

ART. 45 (nouveau). — *Munitions pour les exercices de tir de la garde civique.*

Crédit demandé : 50,000 francs.

La loi du 9 septembre 1897 met à la charge du Département de la Guerre les munitions nécessaires au service et aux exercices de la garde civique.

L'appel de la garde à l'activité dans un grand nombre de communes suburbaines et l'adoption du fusil Mauser, dont les munitions sont plus coûteuses que celles du Comblain, ont créé des besoins nouveaux auxquels il sera pourvu au moyen du crédit demandé.

ART. 46 (nouveau). — *Acquisition de matériel et d'équipements pour brancardiers.*

Crédit demandé : 37,300 francs.

Acquisition de brancards, de couvertures et d'équipements de brancardiers pour les régiments de réserve et pour les troupes de forteresse employées, en dehors des forts, à la défense des secteurs.

PROJET DE LOI

WETSONTWERP

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres de la Guerre et des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1910 est fixé :

1° Pour les dépenses ordinaires, à la somme de cinquante et un millions sept cent quarante-cinq mille six cent un francs cinquante centimes fr. 51,745,601 50

2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de quatre millions huit cent quatre-vingt quatre mille six cent nonante francs 4,884,690 »

Soit ensemble à la somme de cinquante-six millions six cent trente mille deux cent nonante et un francs cinquante centimes fr. 56,630,291 50 conformément au tableau ci-annexé.

LEOPOLD II,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, Heil!

Op voorstel van Onze Ministers van Oorlog en van Financiën en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het volgend wetsontwerp zal in Onzen naam door Onzen Minister van Financiën aan de Wetgevende Kamers ter overweging worden aangeboden :

EERSTE ARTIKEL.

De Begrooting van het Ministerie van Oorlog voor het dienstjaar 1910 is vastgesteld :

1° Voor de gewone uitgaven, op de som van één en vijftig millioen zeven honderd vijf en veertig duizend zes honderd een frank vijftig centiemen fr. 51,745,601 50

2° Voor de uitzonderlijke uitgaven, op de som van vier millioen acht honderd vier en tachtig duizend zes honderd negentig frank 4,884,690 »

Te zamen op de som van zes en vijftig millioen zes honderd dertig duizend twee honderd één en negentig frank vijftig centiemen fr. 56,630,291 50 overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

ART. 2.

Les objets mis hors de service, ainsi que les déchets, issues, sous-produits, etc., provenant des établissements du service de l'intendance et des hôpitaux militaires, seront vendus par les soins de l'Administration de la Guerre et les sommes perçues de ce chef seront déduites du montant des achats faits pour objets, denrées, etc., de même espèce.

Il en est de même des recettes effectuées, à divers titres, au profit des différents services des corps de troupe.

ART. 3.

Les indemnités à payer aux habitants pour le logement, avec ou sans nourriture, des officiers, sous-officiers et soldats, sont fixées, pour l'exercice 1910, aux taux suivants :

Logement avec nourriture des	
lieutenants généraux	fr. 10 » par jour.
généraux-majors	. . . 7 » —
officiers supérieurs	. . . 5 » —
— subalternes	. . . 3 » —
sous-officiers et soldats.	1 50 —

Logement sans nourriture des	
lieutenants généraux	fr. 5 » par jour.
généraux-majors	. . . 3 » —
officiers supérieurs	. . . 2 » —
— subalternes	. . . 1 » —
sous-officiers et soldats.	» 21 —

Toutefois lorsque, dans les cantonnement-abris, les officiers seront logés dans les mêmes conditions que la troupe, ils payeront pour le logement

ART. 2.

De buiten dienst gestelde voorwerpen, alsmede de afval, de eetbare afval, voortbrengselen van ondergeschikten aard, enz., voortkomende van de inrichtingen van den dienst der intendantie en van de militaire hospitalen, zullen verkocht worden door de zorgen van het Beheer van het Krijgswezen, en de sommen deswege geïnd, afgetrokken van het bedrag der aankopen van voorwerpen, eetwaren, enz., van denzelfden aard.

Hetzelfde geldt voor de ontvangsten gedaan, onder onderscheidene redenen, ten voordeele der verschillende diensten der troepenkorpsen.

ART. 3.

De vergoedingen te betalen aan de inwoners voor het inkwartieren met of zonder voeding der officieren, onder-officiieren en soldaten, zijn vastgesteld, voor het dienstjaar 1910, tot een bedrag van :

Inkwartiering met voeding der	
luitenant-generaals	. fr. 10 » per dag.
generaal-majors	. . . 7 » —
hoofdofficieren	. . . 5 » —
lagere officieren	. . . 3 » —
onderofficieren en soldaten 1 50 —

Inkwartiering zonder voeding der	
luitenant-generaals	. fr. 5 » per dag.
generaal-majors	. . . 3 » —
hoofdofficieren	. . . 2 » —
lagere officieren	. . . 1 » —
onderofficieren en soldaten » 21 —

Evenwel, wanneer in de schuilcantonnementen, de officieren zullen ingekwartierd worden in dezelfde voorwaarden als de manschappen, zullen zij voor

la même indemnité que celle qui est déterminée pour les sous-officiers et soldats.

Les habitants qui devront pourvoir au logement des chevaux auront droit, à titre de rémunération, au fumier produit par ces chevaux.

ART. 4.

Les denrées fournies par les communes pour la nourriture des chevaux leur seront payées sur le pied des derniers prix trimestriels de la régie des fourrages de l'armée augmentés de 10 %.

Ces prix seront portés trimestriellement à la connaissance du public par la voie du *Mémorial administratif*.

ART. 5.

Quand l'armée est mobilisée, l'imputation à charge du Budget de la Guerre a lieu, en ce qui concerne les dépenses ordinaires, sans distinction d'articles. De plus, les dépenses relatives aux gendarmes attachés à l'armée de campagne et aux troupes des forteresses sont liquidées à charge du Budget de la Guerre.

ART. 6.

La présente loi sera obligatoire le jour de sa publication au *Moniteur*.

Donné à Laeken, le 19 octobre 1909.

de inkwartiering dezelfde vergoeding betalen als deze bepaald voor de onder-officieren en soldaten.

De inwoners die moeten voorzien in de stalling der paarden zullen, als vergoeding, recht hebben op het mest van deze paarden.

ART. 4.

De eetwaren door de gemeenten geleverd tot voeding der paarden zullen hun betaald worden op voet der driemaandelijksche prijzen van 's Rijksbeheer van het voeder des legers, vermeerderd met 10 %.

Deze prijzen zullen driemaandelijks ter algemeene kennis gebracht worden bij middel van het *Bestuurlijk Memoriaal*.

ART. 5.

Wanneer het leger gemobiliseerd is, geschiedt de aanrekening ten laste van de Begroting van Oorlog, voor wat betreft de gewone uitgaven, zonder onderscheid van artikelen. Daarenboven worden de uitgaven betreffende de gendarmen werkzaam bij het veldleger en bij de bezettingstroepen, aangezuiverd ten laste van de Begroting van Oorlog.

ART. 6.

De tegenwoordige wet zal verplichtend zijn den dag harer afkondiging in den *Moniteur*.

Gegeven te Laeken, den 19 October 1909.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Guerre,

J. HELLEBAUT.

Le Ministre des Finances,

JUL. LIEBAERT.

VAN 'S KONINGS WEGE :

De Minister van Oorlog,

De Minister van Financiën,

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1910.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.			
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre	21,000	
2	Traitements et indemnités du personnel civil	474,000	
3	Indemnités aux sous-officiers employés dans les bureaux du Département de la Guerre	7,500	777,400
4	Matériel	58,900	
5	Bibliothèque du Département de la Guerre et Institut cartographique militaire	216,000	
CHAPITRE II.			
TRAITEMENTS, INDEMNITÉS, SOLDE ET ACCESSOIRES.			
1 ^{re} SECTION. — <i>Traitements et indemnités des états-majors et des officiers sans troupe.</i>			
6	Traitements et indemnités de l'état-major général	882,618 80	
7	Traitements et indemnités de l'état-major des provinces et des places	270,369 50	
8	Traitements et indemnités du service de l'intendance	287,843	
9	Traitements et indemnités des officiers du service de santé des hôpitaux	450,970	
2 ^e SECTION. — <i>Traitements, indemnités, solde et accessoires des troupes.</i>			
10	Traitements, indemnités et solde de l'infanterie	12,585,141 85	
11	Traitements, indemnités et solde de la cavalerie	3,403,650 65	26,102,781 50

**BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN OORLOG
VOOR HET DIENSTJAAR 1910.**

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk
EEERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.			
HOOFDSTUK I.			
MIDDENBEHEER.			
1	Jaarwedde van den Minister	21,000 .	
2	Jaarwedden en vergoedingen van het burgerlijk personeel	474,000 .	
3	Vergoedingen aan de onderofficieren werkzaam in de bureeuen van het Departement van Oorlog	7,500 .	777,400 .
4	Materieel	52,900 .	
5	Bibliotheek van het Departement van Oorlog en Militair Landkaartinstituut	218,000 .	
HOOFDSTUK II.			
JAARWEDDEN, VERGOEDINGEN, SOLDIJ EN BIJGELDEN.			
<i>1^e AFDEELING. — Jaarwedden en vergoedingen der staven en der officieren sonder troepen.</i>			
6	Jaarwedden en vergoedingen van den generalen staf	882,618 80	
7	Jaarwedden en vergoedingen van den provincialen en van den plaatselijken staf	270,369 50	
8	Jaarwedden en vergoedingen van den dienst der intendantie	287,843 »	
9	Jaarwedden en vergoedingen der officieren van den geneeskundigen dienst der hospitalen.	456,970 .	
<i>2^e AFDEELING. — Jaarwedden, vergoedingen, soldij en bijzelden der troepen.</i>			
10	Jaarwedden, vergoedingen en soldij der infanterie	12,585,141 85	26,102,781 50
11	Jaarwedden, vergoedingen en soldij der cavalerie	3,403,650 05	

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article	TOTAL par chapitre.
12	Traitements, indemnités et solde de l'artillerie et du train.	5,192,441 »	
13	Traitements, indemnités et solde du génie.	1,685,674 55	
14	Traitements, indemnités et solde du bataillon d'administration	1,340,072 15	
	Les hommes momentanément en subsistance près d'un régiment d'une autre arme compteront, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.		
	Les corps restent débiteurs ou créditeurs vis-à-vis du Trésor de la différence en plus ou en moins entre les sommes qu'ils ont perçues et celles qui leur sont dues au titre de leurs allocations; le solde est reporté à l'exercice suivant.		
	CHAPITRE III.		
	HÔPITAUX ET PHARMACIES MILITAIRES.		
15	Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux	800,000 »	1,060,000 »
16	Service pharmaceutique.	260,000 »	
	CHAPITRE IV.		
	ACADÉMIE MILITAIRE.		
17	Personnel de l'École militaire	154,600 »	290,150 »
18	Personnel de l'École de guerre	29,000 »	
19	Dépenses d'administration de l'École militaire	100,000 »	
20	Dépenses d'administration de l'École de guerre.	6,550 »	
	CHAPITRE V.		
	ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.		
21	Personnel des établissements de l'artillerie	120,000 »	2,535,000 »
22	Matériel de l'artillerie	2,415,000 »	

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN OORLOG (VERVOLG.)

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
12	Jaarwedden, vergoedingen en soldij van de artillerie en van den trein	5,102,441 .	
13	Jaarwedden, vergoedingen en soldij der genie	1,685,674 55	
14	Jaarwedden, vergoedingen en soldij van het bataljon van administratie	1,540,072 15	
	<p>De mannen die slechts voor korten tijd in onderhoud zijn bij een regiment van een ander wapen, worden, voor al wat hun toekomt, geteld bij het regiment waar zij zich in onderhoud bevinden.</p> <p>De korpsen blijven schuldenaars of schuldeischers jegens de schatkist voor de sommen die zij meer of min ontvangen hebben dan deze die hun als verstrekkingen verschuldigd zijn; het saldo ervan wordt op het volgende dienstjaar overgebracht.</p>		
HOOFDSTUK III.			
MILITAIRE HOSPITALEN EN APOTHEKEN.			
15	Voeding en kleeding der zieken; onderhoud der hospitalen	800,000 .	1,050,000 .
16	Apotheekdienst	250,000 .	
HOOFDSTUK IV.			
MILITAIRE ACADEMIE.			
17	Personeel der Militaire School	154,600 .	290,150 .
18	Personeel der Krijgsschool	29,000 .	
19	Uitgaven voor het beheer der Militaire School	100,000 .	
20	Uitgaven voor het beheer der Krijgsschool	6,550 .	
HOOFDSTUK V.			
INRICHTINGEN EN MATERIEEL DER ARTILLERIE.			
21	Personeel van de inrichtingen der artillerie	120,000 .	2,535,000 .
22	Materieel der artillerie	2,415,000 .	

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE VI.			
MATÉRIEL DU GÉNIE.			
25	Matériel du génie	1,694,270 •	1,694,270 •
CHAPITRE VII.			
NOURRITURE DES TROUPES, POURRAGES ET AUTRES PRESTATIONS.			
24	Nourriture des troupes. Fourrages	10,650,000 •	18,510,000 •
25	Service du couchage	550,000 •	
* 26	Habillement des troupes Renouvellement et entretien du harnachement de la cavalerie	5,150,000 •	
27	Transports généraux. Moyens de transport des troupes en marche	950,000 •	
28	Chauffage et éclairage de certains locaux et des corps de garde	150,000 •	
* 29	Remonte	900,000 •	
<p>* Les corps qui n'ont pas dépensé leur quote-part en reportent le solde à l'exercice suivant ; les Conseils d'administration en sont débiteurs vis-à-vis du Trésor.</p>			
CHAPITRE VIII.			
TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.			
30	Traitements divers et honoraires.	176,000 •	459,000 •
31	Indemnités de déplacement, de déménagement et frais de représentation	283,000 •	
CHAPITRE IX.			
PENSIONS ET SECOURS.			
52	Pensions et secours	417,000 •	417,000 •

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN OORLOG (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIËTEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
HOOFDSTUK VI.			
MATERIEEL DER GENIE.			
23	Materieel der genie	1,694,270 »	1,694,270
HOOFDSTUK VII.			
VOEDING DER TROEPEN, VOEDER EN ANDERE VERSTREKKINGEN.			
24	Voeding der troepen, Voeder	10,650,000 »	18,510,000 »
25	Slapingsdienst	550,000 »	
* 26	Kleding der troepen. Vernieuwing en onderhoud van het paardentuig der cavalerie.	6,150,000 »	
27	Algemeen vervoer. Vervoermiddelen voor de troepen op marsch	950,000 »	
28	Verwarming en verlichting van sommige lokalen en van de wachtlokalen	150,000 »	
* 29	Remonte	900,000 »	
* De korpsen die hun aandeel niet uitgegeven hebben, brengen er het overschot van op het volgend dienstjaar; de Raden van beheer zijn er schuldenaars voor jegens de Schatkist.			
HOOFDSTUK VIII.			
ONDERSCHIEDENE JAARWEDDEN EN HONORARIA.			
50	Onderscheidene jaarwedden en honoraria	176,000 »	459,000 »
31	Vergoedingen voor verplaatsing, verhuizing en representatiegelden	285,000 »	
HOOFDSTUK IX.			
PENSIOENEN EN HULPGELDEN.			
52	Pensioenen en hulpgelden	417,000 »	417,000 »

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE X.			
DÉPENSES IMPRÉVUES.			
53	Dépenses imprévues non libellées au Budget	100,000 »	100,000 »
	Total. fr.		51,745,601 50
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.			
CHAPITRE XI.			
SERVICES DIVERS.			
34	Participation dans les frais de certains stands communaux	37,500 »	
35	Organisation de parcs aérostatiques de place.	94,000 »	
36	Complètement partiel et appropriation du matériel de guerre pour les troupes du génie.	63,000 »	
37	Amélioration du casernement.	3,000,000 »	
38	Armement de l'artillerie de campagne.	800,000 »	
39	Armement des troupes de l'artillerie de forteresse	239,500 »	
40	Construction d'un arsenal du parc de campagne à Etterbeek	300,000 »	4,884,890 »
41	Outillage scientifique de l'École militaire	50,000 »	
42	Aménagement des trains sanitaires	50,000 »	
43	Munitions d'exercice pour batteries de campagne	150,000 »	
44	Acquisition de consoles-supports	15,500 »	
45	Munitions pour les exercices de tir de la garde civique	50,000 »	
46	Acquisition de matériel et d'équipements pour brancardiers	37,300 »	
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE fr.		56,630,291 50

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 19 octobre 1909.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Guerre,
J. HELLEBAUT.

Le Ministre des Finances,
JUL. LIEBAERT.

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN OORLOG (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
HOOFDSTUK X.			
ONVOORZIENE UITGAVEN.			
33	Onvoorziene uitgaven in de Begrooting niet aangegeven.	100,000 .	100,000 .
TOTAAL fr.			51,745,601 50
TWEDE SECTIE. — UITZONDERLIJKE UITGAVEN.			
HOOFDSTUK XI.			
VERSCHILLENDE DIENSTEN.			
54	Declneming in de onkosten van zekere gemeentelijke schietbanen	57,500 »	
35	Inrichting van vestingluchtvaartstapelplaatsen	94,000 .	
56	Gedeeltelijke aanvulling en geschiktmaking van het oorlogsmaterieel voor de troepen der genie	65,000 .	
57	Verbetering der kazerneering	3,000,000 »	
58	Bewapening der veldartillerie.	800,000 .	
59	Bewapening van de manschappen der vesting-artillerie	259,500 .	
40	Bouwen van een arsenaal der veldstapelplaats te Etterbeek	500,000 .	4,884,600 .
41	Wetenschappelijke toestellen voor de militaire School	50,000 .	
42	Inrichting van de ziekentreinen	50,000 .	
43	Exercitie-ammunitieën voor veldgeschut batterijen	150,000 »	
44	Aanschaffing van verbindingstoestellen.	13,500 .	
45	Ammunitieën voor de schietoefeningen der burgerswacht	50,000 .	
46	Aankoop van materieel en uitrustingsvoorwerpen voor ziekendragers	57,500 »	
TOTAAL DER BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN OORLOG fr.			56,650,291 50

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden aan Ons besluit
van 19^{de} October 1909.

LEOPOLD.

VAN 'S KONINGS WEGE :

De Minister van Oorlog,

J. HELLEBAUT.

De Minister van Financiën,

JUL. LIEBAERT.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

POUR L'EXERCICE 1910

BUDGET DE L'EXERCICE 1910.

N° DES ARTICLES	LITTEAUX des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1910.	alloués pour l'exercice 1909.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.				
CHAPITRE 1^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	•	Traitement du Ministre	21,000	21,000
2	•	Traitements et indemnités du personnel civil. { Traitements des fonctionnaires et employés civils (*) . 562,840 " } { Traitements des gens de service. 111,160 " }	474,000	465,000
3	•	Indemnités aux sous-officiers employés dans les bureaux du Département de la Guerre.	7,500	7,500
<i>Matériel.</i>				
1	•	Fournitures de bureau, impressions, reliures, ports de lettres et autres menus frais. 20,000 " } Chauffage et éclairage. 15,000 " } Entretien des locaux, achat et entretien du mobilier, etc. 23,900 " }	58,900	58,900
Bibliothèque du Département de la Guerre et Institut cartographique militaire.				
<i>Bibliothèque du Département de la Guerre.</i>				
a.		Alimentation de la bibliothèque, supplément aux officiers et à un copiste employés à la bibliothèque	14,000	
<i>Institut cartographique militaire.</i>				
5		Reconnaisances militaires, achat d'instruments, levé des plans des places fortes, forts, positions retranchées, etc. 15,200 " } Traitement de 4 fonctionnaires et de 29 employés permanents (*) 93,500 " }	108,700	216,000
b.		Continuation des travaux pour la confection de la carte topographique du pays	42,000	
		Personnel civil recruté par application de la loi de milice	53,300	
TOTAL DU CHAPITRE 1^{er}.			777,400	768,400

AUGMENTATION. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1908.	DÉPENSES de l'exercice 1907.	OBSERVATIONS.																																																																																																		
ACCROISSMENT.	DIMINUTION.																																																																																																					
				(¹) Composition de ce personnel :																																																																																																		
				<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Nombre.</th> <th rowspan="2">EMPLOIS.</th> <th rowspan="2">Traitement maximum et minimum.</th> <th colspan="2">MONTANT</th> <th rowspan="2">Total.</th> </tr> <tr> <th>des traitements.</th> <th>des augmentations pour ancienneté de service et de grade.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2</td> <td>Directeurs</td> <td>8,400</td> <td>16,800</td> <td>3,000</td> <td>19,800</td> </tr> <tr> <td>•</td> <td>•</td> <td>21,000 •</td> <td>21,000 •</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>Chefs de division</td> <td>{ 8,100 6,400 }</td> <td>24,300</td> <td>»</td> <td>24,300</td> </tr> <tr> <td>9,000 •</td> <td>•</td> <td>446,600 •</td> <td>412,415 60</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>12</td> <td>Chefs de bureau</td> <td>{ 5,400 4,400 }</td> <td>59,600</td> <td>4,000</td> <td>63,600</td> </tr> <tr> <td>•</td> <td>•</td> <td>7,500 •</td> <td>6,864 67</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>15</td> <td>Sous-chefs de bureau</td> <td>{ 3,900 3,300 }</td> <td>53,800</td> <td>»</td> <td>53,800</td> </tr> <tr> <td>45</td> <td>Commis</td> <td>{ 3,200 1,600 }</td> <td>107,200</td> <td>100</td> <td>107,300</td> </tr> <tr> <td>40</td> <td>Archivistes</td> <td>{ 2,600 1,600 }</td> <td>79,800</td> <td>1,560</td> <td>81,360</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>Traducteur</td> <td>{ 8,400 4,800 }</td> <td>3,300</td> <td>»</td> <td>3,300</td> </tr> <tr> <td>•</td> <td>•</td> <td>64,000 •</td> <td>78,900 •</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>Dessinateurs</td> <td>{ 3,400 1,800 }</td> <td>7,000</td> <td>680</td> <td>7,680</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>Indemnité à un major retraité</td> <td></td> <td>2,800</td> <td>»</td> <td>2,800</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Indemnité au personnel admis à la retraite</td> <td></td> <td>»</td> <td>»</td> <td>2,000</td> </tr> <tr> <td>122</td> <td>TOTAUX</td> <td></td> <td>551,800</td> <td>9,340</td> <td>362,840</td> </tr> </tbody> </table>	Nombre.	EMPLOIS.	Traitement maximum et minimum.	MONTANT		Total.	des traitements.	des augmentations pour ancienneté de service et de grade.	2	Directeurs	8,400	16,800	3,000	19,800	•	•	21,000 •	21,000 •			3	Chefs de division	{ 8,100 6,400 }	24,300	»	24,300	9,000 •	•	446,600 •	412,415 60			12	Chefs de bureau	{ 5,400 4,400 }	59,600	4,000	63,600	•	•	7,500 •	6,864 67			15	Sous-chefs de bureau	{ 3,900 3,300 }	53,800	»	53,800	45	Commis	{ 3,200 1,600 }	107,200	100	107,300	40	Archivistes	{ 2,600 1,600 }	79,800	1,560	81,360	1	Traducteur	{ 8,400 4,800 }	3,300	»	3,300	•	•	64,000 •	78,900 •			3	Dessinateurs	{ 3,400 1,800 }	7,000	680	7,680	1	Indemnité à un major retraité		2,800	»	2,800		Indemnité au personnel admis à la retraite		»	»	2,000	122	TOTAUX		551,800	9,340	362,840
Nombre.	EMPLOIS.	Traitement maximum et minimum.	MONTANT					Total.																																																																																														
			des traitements.	des augmentations pour ancienneté de service et de grade.																																																																																																		
2	Directeurs	8,400	16,800	3,000	19,800																																																																																																	
•	•	21,000 •	21,000 •																																																																																																			
3	Chefs de division	{ 8,100 6,400 }	24,300	»	24,300																																																																																																	
9,000 •	•	446,600 •	412,415 60																																																																																																			
12	Chefs de bureau	{ 5,400 4,400 }	59,600	4,000	63,600																																																																																																	
•	•	7,500 •	6,864 67																																																																																																			
15	Sous-chefs de bureau	{ 3,900 3,300 }	53,800	»	53,800																																																																																																	
45	Commis	{ 3,200 1,600 }	107,200	100	107,300																																																																																																	
40	Archivistes	{ 2,600 1,600 }	79,800	1,560	81,360																																																																																																	
1	Traducteur	{ 8,400 4,800 }	3,300	»	3,300																																																																																																	
•	•	64,000 •	78,900 •																																																																																																			
3	Dessinateurs	{ 3,400 1,800 }	7,000	680	7,680																																																																																																	
1	Indemnité à un major retraité		2,800	»	2,800																																																																																																	
	Indemnité au personnel admis à la retraite		»	»	2,000																																																																																																	
122	TOTAUX		551,800	9,340	362,840																																																																																																	
				(²) Composition de ce personnel :																																																																																																		
				<table border="1"> <thead> <tr> <th>Nombre.</th> <th>GRADES.</th> <th>Traitement annuel.</th> <th>Montant des traitements.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td colspan="3"><i>Fonctionnaires.</i></td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>Secrétaire comptable</td> <td>4,900</td> <td>4,900</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>Maitre dessinateur et graveur</td> <td>3,900</td> <td>7,800</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>Maitre dessinateur-lithographe</td> <td>3,600</td> <td>3,600</td> </tr> <tr> <td></td> <td colspan="3"><i>Employés permanents.</i></td> </tr> <tr> <td>26</td> <td>Dessinateurs, graveurs, lithographes</td> <td>{ de 4,080 à 2,160 }</td> <td>67,000</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>Chef-ponceur, conservateur des dispositifs d'impression</td> <td>2,860</td> <td>2,860</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>Photographe</td> <td>2,260</td> <td>2,260</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>Relieur chef-colleur</td> <td>2,100</td> <td>2,100</td> </tr> <tr> <td>9,000 •</td> <td>•</td> <td>752,450 •</td> <td>726,490 22</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Augmentations de traitement à partir du 1^{er} juillet</td> <td>»</td> <td>2,500</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Indemnité au personnel admis à la retraite</td> <td>»</td> <td>500</td> </tr> <tr> <td>9,000 •</td> <td></td> <td></td> <td>TOTAL</td> <td></td> <td>93,600</td> </tr> </tbody> </table>	Nombre.	GRADES.	Traitement annuel.	Montant des traitements.		<i>Fonctionnaires.</i>			1	Secrétaire comptable	4,900	4,900	2	Maitre dessinateur et graveur	3,900	7,800	1	Maitre dessinateur-lithographe	3,600	3,600		<i>Employés permanents.</i>			26	Dessinateurs, graveurs, lithographes	{ de 4,080 à 2,160 }	67,000	1	Chef-ponceur, conservateur des dispositifs d'impression	2,860	2,860	1	Photographe	2,260	2,260	1	Relieur chef-colleur	2,100	2,100	9,000 •	•	752,450 •	726,490 22				Augmentations de traitement à partir du 1 ^{er} juillet	»	2,500				Indemnité au personnel admis à la retraite	»	500	9,000 •			TOTAL		93,600																																				
Nombre.	GRADES.	Traitement annuel.	Montant des traitements.																																																																																																			
	<i>Fonctionnaires.</i>																																																																																																					
1	Secrétaire comptable	4,900	4,900																																																																																																			
2	Maitre dessinateur et graveur	3,900	7,800																																																																																																			
1	Maitre dessinateur-lithographe	3,600	3,600																																																																																																			
	<i>Employés permanents.</i>																																																																																																					
26	Dessinateurs, graveurs, lithographes	{ de 4,080 à 2,160 }	67,000																																																																																																			
1	Chef-ponceur, conservateur des dispositifs d'impression	2,860	2,860																																																																																																			
1	Photographe	2,260	2,260																																																																																																			
1	Relieur chef-colleur	2,100	2,100																																																																																																			
9,000 •	•	752,450 •	726,490 22																																																																																																			
			Augmentations de traitement à partir du 1 ^{er} juillet	»	2,500																																																																																																	
			Indemnité au personnel admis à la retraite	»	500																																																																																																	
9,000 •			TOTAL		93,600																																																																																																	

BUDGET DE L'EXERCICE 1910.

N° DES ARTICLES.	LITTERAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			CRÉDITS demandés pour l'exercice 1910.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1909.
CHAPITRE II.						
TRAITEMENTS, INDEMNITÉS, SOLDE ET ACCESSOIRES.						
—						
1^{re} SECTION.						
<i>Traitements et indemnités des états-majors et des officiers sans troupe.</i>						
		LITTERAS DES DÉVELOPPEMENTS.				
	SERVICES.	LITTERA a. — Officiers de tous grades.	LITTERA b. — Traitements des aumôniers et des prêtres agréés. (¹)	LITTERA c. — Frais de bureau. (²)		
6	• Traitements de l'État-major général.	855,818 80	•	26,800 •	882,618 80	862,518 80
7	• Id. de l'État-major des provinces et des places	196,469 50	55,440 »	20,460 •	270,369 50	265,169 50
8	• Id. du service de l'intendance.	258,005 •	•	29,840 •	287,845 •	283,045 •
9	• Id. des officiers du service de santé des hôpitaux	454,070 •	•	2,900 »	456,970 »	406,497 50
		1,764,361 30	53,440 »	80,000 •		
		1,897,801 30				
A REPORTER. . . . fr.					1,897,801 30	1,817,228 80

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1908.	DÉPENSES de l'exercice 1907.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
				(¹) AUMONERIE.
				21 aumôniers et aumôniers-adjoints de 800 à 4,000 francs 47,900 »
				26 prêtres agréés de 100 à 400 francs 4,000 »
				Service de l'aumônerie aux manœuvres 1,540 »
				53,440 »
				(²) FRAIS DE BUREAU.
				État-major général.
				4 commandants de circonscription à 800 francs 3,200 »
				2 commandants de division de cavalerie à 800 francs 1,600 »
				1 président du comité d'études de la position fortifiée d'Anvers 800 »
				2 gouverneurs des positions fortifiées de Liège et de Namur à 600 fr. 1,200 »
				4 commandants d'artillerie des divisions d'armée à 500 francs 2,000 »
				1 chef du corps d'état-major 3,500 »
				Chefs d'état-major des 1 ^{re} et 3 ^e circonscriptions militaires à 900 fr. 1,800 »
				— des 2 ^e et 4 ^e circonscriptions militaires à 1,300 fr. 2,400 »
				2 — des divisions de cavalerie à 600 francs 1,200 »
				13 généraux commandant une brigade à 500 francs 6,500 »
				1 chef d'état-major de la position d'Anvers 1,200 »
				2 — des positions de Liège et de Namur à 600 francs 1,200 »
				1 secrétaire du Conseil de perfectionnement des établissements d'instruction militaire 200 »
				26,300 »
				État-major des provinces et des places.
				Anvers 1,300 »
				Brabant 1,500 »
				Flandre occidentale 1,100 »
				— orientale 1,300 »
				Hainaut 1,100 »
				Liège 1,300 »
				Limbourg 1,100 »
				Luxembourg 1,100 »
				Namur 1,100 »
				10,900 »
20,100 »		870,618 80	863,072 40	Commandants de place. } 5 commandants de place à 500 francs. 2,500 »
				12 — à 400 — 4,800 »
5,200 »		270,269 50	265,403 14	4 — à 240 — 960 »
				6 — à 150 — 900 »
				4 — à 100 — 400 »
				9,560 »
4,800 »		282,443 »	282,840 28	20,460 »
				Intendance militaire.
50,472 50		416,197 50	411,209 09	a) Intendant divisionnaire à Gand 2,000 »
				— à Anvers 1,800 »
				— à Liège 2,000 »
				— à Bruxelles 2,200 »
				8,000 »
				b) Intendant ou sous-intendant ordonnateur { à Gand 1,600 »
				à Anvers 1,700 »
				à Liège 1,600 »
				à Bruxelles 1,700 »
				6,600 »
				c) Sous-intendant chargé du service de manutention à Gand (1 ^{er} serv.) 1,000 »
				— à Gand (2 ^e serv.) 900 »
				— à Bruges 900 »
				— à Anvers (1 ^{er} serv.) 1,000 »
				— à Anvers (2 ^e serv.) 900 »
				— à Malines 900 »
				— à Liège (1 ^{er} serv.) 1,000 »
				— à Liège (2 ^e serv.) 900 »
				— à Beverloo 500 »
				— à Bruxelles (1 ^{er} serv.) 1,100 »
				— à Bruxelles (2 ^e serv.) 1,100 »
				— à Louvain 900 »
				— à Mons 800 »
				— à Namur 900 »
				— à Tournai 900 »
				13,800 »
				d) Officiers délégués dans les places où ne réside pas un sous-intendant 1,440 »
				20,840 »
				Officiers du service de santé des hôpitaux.
80,572 50		1,830,528 80	1,812,524 98	Inspecteur général du service de santé 2,500 »
				Vétérinaire en chef 400 »
				2,900 »

BUDGET DE L'EXERCICE 1910.

N° DES ARTICLES.	LITTÉRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.						CRÉDITS demandés pour l'exercice 1910.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1909.	
								1,897,801 30	1,817,328 80	
REPORT. . . . fr.							1,897,801 30	1,817,328 80		
2° SECTION.										
<i>Traitements, indemnités, solde et accessoires des troupes.</i>										
LITTÉRAS DES DÉVELOPPEMENTS.										
SERVICES	LITTÉRA a.			LITT. b.	LITT. c.	LITT. d.	LITT. e.			
	Traitement et indemnités des officiers de tous grades.	Solde, indemnités et haute-paie des sous-officiers et soldats.	Traitements des employés civils de l'artillerie et du génie.	Logement avec ou sans nourriture. (¹)	Service des écuries.	Service de l'ad- ministration, de l'instruc- tion et de la bibliothèque. (²) Allocations aux masses de ménage. (³)	Service de la musique			
10	De l'infanterie .	7,270,875 25	4,502,515 00	•	94,850 •	•	456,025 •	280,000 (⁴)	12,585,141 85	12,414,062 10
11	De la cavalerie .	1,020,021 75	1,050,858 00	•	72,050 •	223,000 »	88,560 •	40,000	3,405,650 05	3,352,633 15
12	De l'artillerie et du train . . .	3,197,091 »	1,724,490 •	29,900 •	37,440 •	85,000 »	120,520 •	•	5,192,441 »	5,137,950 57
13	Du génie. . .	813,203 50	302,671 05	501,500 •	7,470 •	•	58,830 •	•	1,683,674 55	1,663,424 55
14	Du bataillon d'administration	271,356 •	1,000,716 15	•	1,200 •	•	6,800 •	•	1,340,072 15	1,386,227 15
		13,479,145 50	8,641,229 70	531,400 •	213,570 •	308,000 »	731,635 •	300,000 •		
TOTAL DU CHAPITRE II. . . . fr.							20,102,781 50	25,771,526 32		
AUGMENTATION fr.										

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1908.	DÉPENSES de l'exercice 1907.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
80,572 50	"	1,859,528 80	1,812,524 98	(¹) Logement avec ou sans nourriture.
				Infanterie { Logement et nourriture. . . 9,000 journées à fr. 1,50 13,500 » id. sans nourriture . . . 375,000 id. 0,21 78,750 » Nourriture sans logement . . . 2,000 id. 1,29 2,580 » 94,850 »
				Cavalerie { Logement et nourriture. . . 46,000 id. 1,50 69,000 » id. sans nourriture . . . 5,000 id. 0,21 1,050 » Nourriture sans logement . . . 2,000 id. 1,29 2,580 » 72,650 »
				Artillerie et train { Logement et nourriture. . . 20,000 id. 1,50 30,000 » id. sans nourriture . . . 17,000 id. 0,21 3,570 » Nourriture sans logement . . . 3,000 id. 1,29 3,870 » 37,440 »
				Génie { Logement et nourriture. . . 3,000 id. 1,50 4,500 » id. sans nourriture . . . 8,000 id. 0,21 1,680 » Nourriture sans logement . . . 1,000 id. 1,29 1,290 » 7,470 »
				Bataillon d'adon { Logement et nourriture . . . 600 id. 1,50 900 » id. sans nourriture . . . 200 id. 0,21 42 » Nourriture sans logement . . . 200 id. 1,29 258 » 1,200 »
				(²) Service de l'administration, de l'instruction et de la bibliothèque.
				Infanterie { 19 régiments et corps de discipline et de correction . . . 521,120 » L'école des cadets 53,875 » — des pupilles 40,000 » — d'application et de perfectionnement 9,530 » 426,325 »
				Cavalerie { 8 régiments 67,700 » L'école d'équitation 11,600 » — normale de gymnastique et d'escrime 6,000 » 85,300 »
171,079 75	"	12,371,637 70	11,323,451 37	Artillerie et train { Inspecteur général 4,000 » Commandant d'artillerie de forteresse de la position fortifiée d'Anvers 1,500 » Commandant de l'école de tir 1,000 » Inspecteur des poudres de guerre 300 » Régiments de campagne; artillerie de forteresse des positions fortifiées d'Anvers, de Liège et de Namur; compagnies spéciales et régiment du train 108,520 » L'école de tir 700 » 118,820 »
51,017 50	"	5,364,858 65	3,273,732 59	Inspecteur général 4,000 » 4 directeurs 6,300 »
51,490 45	"	5,197,509 57	4,930,845 18	Gand 1,000 » Termonde 1,050 » Bruges 700 » Ostende 500 » Ypres 300 » Brasschaet 300 » Saint-Bernard 300 » Anvers (enceinte) 1,200 » — 1 ^{er} secteur 1,200 » — 2 ^e — (Nord) 1,200 » — 2 ^e — (Sud) 1,200 » — 3 ^e — 1,200 » — 4 ^e — 1,200 » — 5 ^e — 1,200 » — 2 ^e ligne (Est) 1,200 » — 2 ^e — (Sud) 1,200 » Liège (rive gauche) 1,400 » — (rive droite) 1,350 » Arlon 300 » Camp de Beverloo 600 » Hasselt 300 » Namur (Nord) 1,200 » — (Sud) 1,200 » Bruxelles (Ouest) 1,400 » — (Est) 1,200 » Vilvorde 300 » Louvain 1100 » Diest 300 » Mons 1,000 » Charleroi 300 » Tournai 1,000 » 28,100 »
20,250	"	1,609,546 30	1,569,614 48	Le régiment et les compagnies spéciales 19,030 » 87,330 »
	46,155	1,372,239 15	1,348,461 26	Bataillon d'administration 6,800 »
377,410 18	46,155	25,755,120 17	24,258,627 86	(³) Allocations aux masses de ménage.
				Infanterie 30,600 » Cavalerie 3,200 » Artillerie et train 4,700 » Génie 1,500 » 40,000 »
551,255 18				(⁴) Y compris le traitement des chefs de musique, la solde des musiciens gagistes et le supplément de solde des élèves musiciens.

BUDGET DE L'EXERCICE 1910.

N° DES ARTICLES.	LITTRAS des développements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1910.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1909.
CHAPITRE III.				
HÔPITAUX ET PHARMACIES MILITAIRES.				
<i>Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux.</i>				
15	•	Achat de denrées et autres objets de consommation, d'objets d'habillement et de lingerie; achat et entretien du matériel; chauffage et éclairage; entretien des locaux; achat d'ouvrages et de publications; frais d'inhumation, frais de transport à leur lieu d'origine des militaires décédés pendant leur présence sous les drapeaux; indemnité journalière aux caporaux et soldats de la section des hôpitaux, etc. fr.	800,000 •	758,000 •
<i>Service pharmaceutique.</i>				
16	•	Achat de médicaments, linge à pansement et instruments de chirurgie; émoluments à des médecins civils ou à des médecins militaires pensionnés, pour soins donnés ou médicaments fournis aux militaires malades; frais d'impression d'ouvrages de statistique et menues dépenses	260,000 •	260,000 •
TOTAL DU CHAPITRE III. . . fr.			1,060,000 •	1,018,000 •
AUGMENTATION fr.				

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1908.	DÉPENSES de l'exercice 1907.	OBSERVATIONS.
ACCROISSMENT.	DIMINUTION.			
42,000 .	.	800,600 .	806,723 01	
.	.	306,700 .	328,550 .	
42,000 .	.	1,296,500 .	1,235,273 01	
42,000 .	.			

BUDGET DE L'EXERCICE 1910.

N° DES ARTICLES.	LITTRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1910.	alloués pour l'exercice 1909.
CHAPITRE IV.				
ACADÉMIE MILITAIRE.				
<i>Personnel de l'École militaire.</i>				
<i>État-major, corps enseignant et solde des élèves.</i>				
<i>État-major et employés du service intérieur.</i>				
		1 commandant et directeur des études	3,000 »	
		1 commandant en second	1,000 »	
		2 examinateurs permanents	1,500 »	
		1 instructeur	500 »	
		3 instructeurs adjoints	1,200 »	
		6 inspecteurs des études	4,500 »	
		1 chargé de la comptabilité	200 »	
		1 dessinateur	3,300 »	
		1 dessinateur à l'essai	2,400 »	
		1 aumônier	2,550 »	
		1 médecin	200 »	
		1 bibliothécaire	200 »	
a.		1 mécanicien	2,825 »	
		1 préparateur de chimie	2,025 »	
		1 aide-préparateur de chimie	1,500 »	
		1 conservateur du matériel et du musée	300 »	
		1 facteur	360 »	
		2 secrétaires-archivistes	540 »	
		2 économes	3,200 »	
		1 chef de ménage	1,400 »	
		3 concierges	1,440 »	
		4 (professeur de gymnastique, maîtres d'armes et sous-officier d'artillerie)	1,680 »	
		2 surveillants au manège	480 »	
		2 brigadiers, 5 clairons, 25 cavaliers	1,095 »	
		Personnel civil militarisé	25,925 »	
		Personnel civil non militarisé	12,280 »	
17			76,000 »	
<i>Corps enseignant.</i>				
		11 professeurs militaires	10,500 »	
		6 — civils	42,400 »	
b.		17 répétiteurs militaires	7,200 »	
		6 maîtres et chargés de cours militaires	5,600 »	
		1 maître civil	4,500 »	
			68,000 »	154,600 »
<i>Bourses d'études.</i>				
c.		12 bourses d'études à 800 francs	9,600 »	
		Indemnité au personnel admis à la retraite	1,000 »	
			10,600 »	
<i>Personnel de l'École de guerre.</i>				
<i>État-major et corps enseignant.</i>				
		1 commandant	2,540 »	
		1 commandant en second	600 »	
		1 secrétaire	400 »	
		10 professeurs militaires	7,400 »	
		4 — civils	5,400 »	
		3 maîtres militaires	1,000 »	
		1 maître civil	900 »	
18		1 préparateur	200 »	
			18,440 »	
<i>Service intérieur.</i>				
		1 sous-officier archiviste	240 »	
		1 copiste dessinateur	1,500 »	
		1 imprimeur-lithographe	1,500 »	
		5 (huissier, messenger, garçons de bureau, homme de peine)	7,020 »	
		Indemnité au personnel admis à la retraite	500 »	
			10,560 »	
			29,000 »	20,000 »
À REPORTER.				
			183,600 »	160,600 »

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1908.	DÉPENSES de l'exercice 1907.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
14,000 °	°	132,600 °	150,606 35	
°	°	28,025 °	27,196 85	
14,000 °	°	160,625 °	157,803 20	

BUDGET DE L'EXERCICE 1910.

N° DES ARTICLES.	LITÉRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1910.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1909.
		REPORT. fr.	1,185,600 »	169,600 »
		<i>Dépenses d'administration de l'École militaire.</i>		
		Frais de bureau	2,500 »	
		Chauffage et éclairage (y compris les locaux de l'École de guerre)	64,000 »	
		Indemnités aux travailleurs et ménage des clairons.	1,300 »	
19	•	Jury d'examen d'admission et de sortie (membres des universités et professeurs civils de l'École)	9,000 »	67,000 »
		Achat et entretien du mobilier de l'établissement; dépenses imprévues	11,200 »	
		Achat de livres, appareils, instruments et modèles; manipulations au laboratoire de chimie	12,000 »	
		<i>Dépenses d'administration de l'École de guerre.</i>		
		Frais de bureau	600 »	
20	•	Indemnités aux travailleurs	400 »	9,350 »
		Achat de livres et d'instruments; achat et entretien du mobilier de l'établissement; dépenses imprévues	5,550 »	
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.	290,150 »	245,950 »
			AUGMENTATION fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1908.	DÉPENSES de l'exercice 1907.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
14,000 »	»	160,625 »	157,803 20	
35,000 »	»	55,620 »	48,285 65	
»	2,800 »	8,650 »	6,392 53	
47,000 »	2,800 »	222,895 »	212,381 38	
44,200 »				

BUDGET DE L'EXERCICE 1910.

N° DES ARTICLES	LITTELS des développements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1910.	alloués pour l'exercice 1909.
CHAPITRE V.				
ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.				
<i>Personnel des établissements de l'artillerie.</i>				
21		Traitements et indemnités du personnel des établissements de fabrication de l'artillerie et de l'École de tir de l'artillerie	120,000	120,000
<i>Matériel de l'artillerie.</i>				
Arsenaux et magasins de guerre.				
a.		Dépenses diverses dans les magasins des positions fortifiées, les arsenaux, les parcs de l'armée de campagne, le polygone et l'école de tir. Entretien du matériel dans les batteries de campagne. — Chauffage et éclairage des bureaux des comptables du matériel; indemnité de logement des officiers comptables du matériel, des adjudants de matériel et des maîtres artificiers non logés dans les bâtiments de l'État. Indemnités pour travaux extraordinaires ou supplémentaires tant dans les corps de troupe que dans les établissements et services spéciaux de l'artillerie. Service des installations électriques dans les ouvrages militaires occupés par l'artillerie	300,000	»
Fonderie de canons.				
b.		Fabrication et réparation de bouches à feu, projectiles, affûts métalliques, armement et dépendances	200,000	»
Arsenal de construction.				
c.		Construction et réparation des affûts, avant-trains, caissons et des voitures en général, tant de l'armée de campagne que des ouvrages fortifiés, ainsi que des armements, dépendances et harnais de ces affûts et voitures. — Entretien et renouvellement du harnachement en usage dans l'artillerie de campagne et au régiment du train.	400,000	»
22		Manufacture d'armes.	2,415,000	2,400,000
d.		Fabrication ou achat d'armes portatives et de pièces de rechange pour l'entretien de l'armement; réparation des armes existant dans les magasins des corps et dans les arsenaux. — Fabrication et entretien du matériel de tir à la cible	215,000	»
A REPORTER.			fr. 1,115,000	2,535,000
				2,520,000

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1908.	DÉPENSES de l'exercice 1907.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
»	»	120,000 »	116,135 67	
15,000 »	»	2,400,000 »	2,400,000 »	
15,000 »	»	2,520,000 »	2,516,135 67	

BUDGET DE L'EXERCICE 1910.

N° DES ARTICLES.	LITTRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1910.	alloués pour l'exercice 1909.
		REPORT. . . . fr. 1,115,000 »	2,535,000 »	2,520,000 »
		École de pyrotechnie.		
e.		Fabrication et achat de cartouches, capsules, étoupilles, charges, munitions et artifices divers 1,050,000 »		
f.		Achat de poudre de guerre. 240,000 »		
g.		Dépenses diverses et menus achats 10,000 »		
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.	2,535,000 »	2,520,000 »

AUGMENTATION fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1908.	DÉPENSES de l'exercice 1907.	OBSERVATIONS.
ACCROISSMENT.	DIMINUTION.			
15,000 .	.	2,520,000 .	2,516,135 67	
15,000 .	.	2,520,000 .	2,516,135 67	
15,000 .				

BUDGET DE L'EXERCICE 1910.

ARTICLES.	LITTRAS des développements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1910.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1909.
CHAPITRE VI.				
MATÉRIEL DU GÉNIE.				
a		Entretien ordinaire :		
		Bâtiments militaires fr. 571,430 »		
		Ouvrages de fortification 16,475 »		
		Ouvrages mixtes 24,015 »		
		611,920 »		
b.		Constructions, améliorations, réparations et renouvellements; défrichement, ensemencement et plantation des terrains de l'État dans les places du camp de Beverloo et du polygone de Brasschaet :		
		Bâtiments militaires fr. 526,750 »		
		Ouvrages de fortification 43,668 »		
		Ouvrages mixtes 75,447 »		
		645,865 »		
25	e.	Frais de surveillance générale et service des bureaux 60,000 »		
	d.	Achat d'immeubles; expropriations; location de bâtiments et de terrains pour le service militaire dans les places; location de bâtiments et frais d'ameublement pour les généraux qui ont droit au logement, ou indemnité représentative pour ceux de ces officiers qui sont privés d'un logement gratuit; location de terrains pour tirs à la cible; indemnité de logement aux adjoints du génie non logés gratuitement; abonnement pour le service des eaux et pour l'éclairage au gaz des bâtiments militaires 156,485 »	1,694,270 »	1,694,270 »
	e.	Frais d'instruction théorique et pratique des troupes du génie, service télégraphique et téléphonique et acquisition de matériel; frais de voyage aux officiers du génie qui prennent part aux ascensions aérostatiques et aux employés civils militarisés des troupes du génie qui se déplacent pour le service technique du régiment et des compagnies spéciales; primes à allouer pour découverte des auteurs de vols et de dégradations aux lignes télégraphiques ou téléphoniques 161,000 »		
	f.	Achat d'outils et de matériel roulant pour le parc du génie 10,000 »		
	g.	Levé des plans des terrains et bâtiments militaires; frais de dessinateurs temporaires; indemnité aux officiers, fonctionnaires et employés chargés d'un travail extraordinaire ou supplémentaire, etc., etc. 15,000 »		
	h.	Abonnement aux installations téléphoniques pour les autorités militaires dans certaines garnisons 10,000 »		
	i.	Renouvellement et entretien du gros matériel des corps de troupe, mobilier des écoles et des magasins, appareils et objets de gymnastique, etc. 24,000 »		
TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.			1,694,270 »	1,694,270 »

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1908.	DÉPENSES de l'exercice 1907.	OBSERVATIONS.							
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			DES PLACES.	(Litt. a.) Entretien ordinaire.			(Litt. b.) Constructions, améliorations, ré- parations et renouvellements; dé- frichement, ensemenement, etc.			TOTAL par place.
		Bâtiments militaires.	Ouvrages de fortifica- tions.		Ouvrages mixtes.	Bâtiments militaires.	Ouvrages de fortifica- tions.	Ouvrages mixtes.			
1^{re} direction.											
				Alost	4,000	>	>	6,000	>	>	10,000
				Audenarde	4,700	>	>	8,000	>	>	12,700
				Bruges	17,650	>	>	21,000	>	>	41,650
				Courtrai	1,300	>	>	>	>	>	1,300
				Gand	25,300	>	>	28,000	>	>	53,300
				Menin	1,600	>	>	1,000	>	>	2,600
				Ostende	6,950	>	>	5,800	>	>	10,450
				Saint-Nicolas	1,850	>	>	3,000	>	>	4,850
				Termonde	11,560	300	500	18,900	480	1,500	23,910
				Ypres	10,000	>	>	15,000	>	>	25,000
2^e direction.											
				Laboratoire central de réception des ciments.	800	>	>	>	>	>	800
				Anvers (enceinte)	71,210	5,000	2,700	71,598	19,840	15,847	188,595
				— 1 ^{er} ligne { Forts	11,455	1,030	1,030	13,000	9,573	4,000	40,860
				(Est) { Contich	2,700	>	>	3,000	>	>	4,700
				— 2 ^e ligne { Forts	10,800	1,800	300	4,000	7,000	500	24,500
				(Sud) { St-Bern'd	6,950	>	>	5,000	>	>	11,950
				— (C. R.) { Forts	1,815	1,400	550	3,500	1,000	500	8,365
				1 ^{er} sect ^r { Brasscht	0,120	>	400	10,000	>	1,000	20,520
				— 2 ^e secteur (Nord)	5,940	>	>	6,115	>	>	10,055
				— 2 ^e sect ^r { Forts	5,650	1,100	700	5,000	>	>	8,450
				(Sud) { Malines	12,908	>	>	20,000	>	>	41,908
				— 3 ^e secteur	150	>	>	>	>	>	150
				— 4 ^e sect ^r { Forts	10,095	2,100	2,400	38,475	800	8,950	62,820
				Beveren	5,480	>	>	11,820	>	>	18,500
				— 5 ^e secteur	2,990	2,595	2,915	14,420	3,420	10,880	36,890
3^e direction											
				Liège (rive gauche) { Ville	17,670	>	>	22,600	>	800	40,770
				Fort et R. M.	9,595	>	4,000	4,220	>	8,070	25,285
				Liège (rive droite) { Ville	14,060	>	>	7,500	>	>	21,560
				Fort et R. M.	8,735	>	2,900	5,300	>	>	14,935
				Arlon	7,060	>	>	1,500	>	>	8,560
				Bouillon	1,550	>	>	1,980	>	>	3,530
				Huy	2,770	>	>	1,200	>	>	5,070
				Verviers	2,450	>	>	1,000	>	>	3,450
				Camp de Beverloo	48,500	>	1,100	24,540	>	>	76,040
				Hasselt	8,560	>	>	6,000	>	>	14,560
				Saint-Trond	1,580	>	>	2,800	>	>	4,580
4^e direction.											
				Namur { Ville	25,250	>	900	10,550	>	>	37,000
				(Nord) { Forts et R. M.	5,077	1,400	2,200	3,600	1,085	>	13,360
				Namur { Ville	6,510	>	>	10,100	900	3,200	20,710
				(Sud) { Forts et R. M.	11,290	>	>	19,672	>	16,455	47,417
				Philippeville	2,670	>	>	4,940	>	>	7,610
				Mariembourg	1,095	>	>	7,120	>	>	8,215
				Dinant	800	>	>	2,605	>	>	3,405
				Bruxelles (Est)	60,000	>	>	18,000	>	1,000	69,000
				Bruxelles (Ouest)	31,585	>	>	10,795	>	3,878	46,358
				Vilvorde	10,680	>	>	4,150	>	>	14,830
				Louvain	14,000	>	>	3,000	>	>	23,000
				Tirlemont	4,500	>	>	4,000	>	>	8,500
				Wavre	1,750	>	>	1,500	>	>	3,250
				Nivelles	1,200	>	>	1,500	>	>	2,700
				Diest	7,680	>	1,000	4,000	>	1,800	14,480
				Mons	15,350	>	>	9,150	>	>	24,500
				Charleroi	5,900	>	>	2,400	>	>	8,500
				Tournai	17,300	>	>	7,300	>	>	24,500
				Ath	2,350	>	>	2,800	>	>	4,850
				TOTAUX	571,450	16,478	24,018	526,750	43,688	78,447	1,267,788
							611,920		648,868		

BUDGET DE L'EXERCICE 1910.

N° DES ARTICLES.	LITRES des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS <i>demandés</i> pour l'exercice 1910	CRÉDITS <i>alloués</i> pour l'exercice 1909.
CHAPITRE VII.				
NOURRITURE DES TROUPES, FOURRAGES ET AUTRES PRESTATIONS.				
<i>Nourriture des troupes. — Fourrages.</i>				
Pain.				
a.		14,320,000 rations à 14 centimes fr. 2,004,800 •		
		A DÉDUIRE, pour les hommes en petite permission 137,200 •		
		RESTE. fr. 1,867,600 •		
Vlande.				
b.		14,320,000 rations, à 38 centimes. fr. 5,441,600 •		
		A DÉDUIRE, pour les hommes en petite permission 372,400 •		
		RESTE. fr. 5,069,200 •		
Fourrages en nature.				
		1,326,015 rations <i>fortes</i> , pour les chevaux de troupe des guides et de l'artillerie, à fr. 1 40 fr. 1,856,463 •	10,630,000 •	9,908,129 65
		1,349,770 rations <i>légères</i> pour les chevaux de troupe des régiments de lanciers et de chasseurs, à fr. 1 36 1,835,687 20		
		2,675,815		
c.		A AJOUTER :		
		Les rations supplémentaires accordées aux chevaux des corps de troupe montés qui effectuent des étapes pour se rendre dans les camps d'instruction ou pour rejoindre leur garnison, qui participent aux manœuvres d'ensemble, qui sont employés hors de leurs garnisons à un service de sécurité, etc. fr. 86,049 80		
		Fr. 3,778,200 •		
		A DÉDUIRE pour chevaux manquants. 85,000 •		
		RESTE. 3,693,200 •		
		TOTAL. fr. 10,630,000 •		
		A REPORTER. fr. 10,630,000 •	10,630,000 •	9,908,129 65

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1908.	DÉPENSES de l'exercice 1907.	OBSERVATIONS																																																
AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																																			
				<p>Décomposition des rations de pain et de viande :</p> <table border="1"> <tr> <td>Infanterie</td> <td></td> <td>9,804,965</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie</td> <td></td> <td>1,960,780</td> </tr> <tr> <td>Artillerie et train</td> <td></td> <td>2,733,785</td> </tr> <tr> <td>Génie</td> <td></td> <td>868,020</td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administration</td> <td></td> <td>67,835</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>14,851,045</td> </tr> </table> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="3">JOURNÉES</th> </tr> <tr> <th></th> <th>de marche.</th> <th>d'hommes aux hôpitaux.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Infanterie</td> <td>58,000</td> <td>217,600</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie</td> <td>51,000</td> <td>58,000</td> </tr> <tr> <td>Artillerie et train</td> <td>30,000</td> <td>67,400</td> </tr> <tr> <td>Génie</td> <td>10,500</td> <td>13,900</td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administration</td> <td>1,545</td> <td>4,800</td> </tr> <tr> <td></td> <td>151,045</td> <td>360,000</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>511,045</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>14,380,000</td> </tr> </tbody> </table>	Infanterie		9,804,965	Cavalerie		1,960,780	Artillerie et train		2,733,785	Génie		868,020	Bataillon d'administration		67,835			14,851,045	JOURNÉES				de marche.	d'hommes aux hôpitaux.	Infanterie	58,000	217,600	Cavalerie	51,000	58,000	Artillerie et train	30,000	67,400	Génie	10,500	13,900	Bataillon d'administration	1,545	4,800		151,045	360,000			511,045			14,380,000
Infanterie		9,804,965																																																		
Cavalerie		1,960,780																																																		
Artillerie et train		2,733,785																																																		
Génie		868,020																																																		
Bataillon d'administration		67,835																																																		
		14,851,045																																																		
JOURNÉES																																																				
	de marche.	d'hommes aux hôpitaux.																																																		
Infanterie	58,000	217,600																																																		
Cavalerie	51,000	58,000																																																		
Artillerie et train	30,000	67,400																																																		
Génie	10,500	13,900																																																		
Bataillon d'administration	1,545	4,800																																																		
	151,045	360,000																																																		
		511,045																																																		
		14,380,000																																																		
651,870 85	.	10,962,429 65	13,474,406 98	<p>Décomposition du nombre de rations de fourrages :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">ARMES.</th> <th rowspan="2">NOMBRE de chevaux de troupe.</th> <th colspan="2">NOMBRE DE RATIONS</th> </tr> <tr> <th>fortes.</th> <th>légères.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="3">Cavalerie</td> <td>Guides</td> <td>1,234</td> <td>450,410</td> </tr> <tr> <td>Lanciers</td> <td>2,468</td> <td>899,360</td> </tr> <tr> <td>Chasseurs</td> <td>1,234</td> <td>450,410</td> </tr> <tr> <td>Artillerie de campagne et train</td> <td>2,399</td> <td>875,635</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>TOTAUX</td> <td>7,331</td> <td>1,549,770</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>2,678,815</td> </tr> </tbody> </table>	ARMES.	NOMBRE de chevaux de troupe.	NOMBRE DE RATIONS		fortes.	légères.	Cavalerie	Guides	1,234	450,410	Lanciers	2,468	899,360	Chasseurs	1,234	450,410	Artillerie de campagne et train	2,399	875,635			TOTAUX	7,331	1,549,770				2,678,815																				
ARMES.	NOMBRE de chevaux de troupe.	NOMBRE DE RATIONS																																																		
		fortes.	légères.																																																	
Cavalerie	Guides	1,234	450,410																																																	
	Lanciers	2,468	899,360																																																	
	Chasseurs	1,234	450,410																																																	
Artillerie de campagne et train	2,399	875,635																																																		
	TOTAUX	7,331	1,549,770																																																	
			2,678,815																																																	
651,870 85	.	10,962,429 65	13,474,406 28																																																	

BUDGET DE L'EXERCICE 1910.

NOS DES ARTICLES	LITÉRAS des développements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1910.	alloués pour l'exercice 1909.
		Report. fr.	10,630,000 »	9,998,129 65
		<i>Service du couchage.</i>		
25	*	Renouvellement et entretien du matériel de couchage et du matériel d'exploitation, loyer et entretien des bâtiments, traitements et indemnités du personnel, etc., etc.	550,000 »	550,000 »
		<i>Habillement des troupes. — Renouvellement et entretien du harnachement de la cavalerie.</i>		
26	*	Achat, confection et entretien des effets et objets d'habillement, d'équipement et de buffleterie; achat et entretien des objets de harnachement des régiments de cavalerie; renouvellement et entretien des objets de campement ainsi que du harnachement « angfais »; entretien des armes; achat et entretien du matériel des magasins d'habillement et d'armement; indemnités et frais divers à supporter par le service de l'habillement; frais d'exploitation du magasin central d'habillement de l'armée, etc. .	5,130,000 »	5,145,000 »
		<i>Transports généraux. — Moyens de transport des troupes en marche.</i>		
	a.	Transport de matériel; fourniture de voitures à des militaires malades ou blessés, etc.	90,000 »	
	b.	Moyens de transport des troupes en marche.	700,000 »	
	c.	Frais de transport des élèves sous-lieutenants de l'École militaire; indemnités aux employés qui suivent les élèves dans leurs excursions; frais de transport des instruments, etc. fr. 2,200 »	5,000 »	
27		Frais de transport des élèves de l'École de guerre et des instruments 2,800 »		
			950,000 »	937,729 66
	d.	Frais de transport des officiers non montés qui se rendent dans les villes voisines de leur garnison pour y suivre les cours d'équitation	10,000 »	
	e.	Renouvellement et entretien de bicyclettes; dépenses pour l'habillement spécial, frais de nourriture supplémentaire, etc.	42,000 »	
	f.	Frais de transport des officiers des positions fortifiées d'Anvers, Liège et Namur qui, pour y assurer leur service, se rendent dans les forts où est casernée leur unité	13,000 »	
		A REPORTER. fr.	17,260,000 »	16,030,859 31

DEVELOPPEMENTS. — DEPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS
AGGMENTATION.	DIMINUTION.	alloués pour l'exercice 1908.	de l'exercice 1907.	
651,870 55	•	10,962,429 65	15,474,406 26	
•	•	532,500	645,243	
•	15,000	5,151,550 41	5,215,033 13	
12,270 34	•	937,729 66	862,564 10	
644,140 69	15,000	17,584,009 72	20,193,046 51	

BUDGET DE L'EXERCICE 1910.

N° DES ARTICLES.	LITTEAS des développements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1910.	alloués pour l'exercice 1909.
		REPORT. fr.	17,260,000	16,630,859 31
		<i>Chauffage et éclairage de certains locaux et des corps de garde.</i>		
28	•	Fournitures de combustibles aux corps de garde établis dans les places de garnison, les forts, les camps et les bivacs; chauffage et éclairage de certains locaux (logements de troupes, magasins, etc.); entretien et renouvellement du matériel de chauffage des bassins-lavabos à l'usage des corps de garde ainsi que des capotes et des bottes imperméables destinées aux sentinelles; location de corps de garde dans les cantonnements, etc.	150,000	150,000
		<i>Remonte.</i>		
		<i>(Remonte ordinaire, calculée à raison de 1/8 environ de l'effectif en chevaux.)</i>		
		<i>Achat de chevaux.</i>		
		391 chevaux de chasseurs et de lanciers, à fr. 1,100. . . fr. 430,100		
		128 — de guides, à 1,150. . . 147,200		
		84 — de selle d'artillerie, à 1,150. . . 96,600		
a.		168 — de trait — à 1,050. . . 176,400		
		22 — de trait du train, à 1,100. . . 24,200		
		Supplément pour l'achat de chevaux de trait irlandais pour les batteries à cheval : 1/8 de 160 chevaux = 18 chevaux, à 100 francs 1,800		
		876,300		
29	b.	Primes à accorder pour l'achat de chevaux nés et élevés en Belgique.	10,000	
	c.	Achat des chevaux destinés à remplacer ceux qui sont donnés aux sous-officiers nommés sous-lieutenants dans la cavalerie et l'artillerie.	12,300	900,000
	d.	Menus frais pour objets à l'usage des commissions de remonte et de répartition, primes aux militaires montant le même cheval pendant plus de huit ans, achat et entretien des musettes pour chevaux de remonte, etc.	1,400	900,000
		TOTAL DU CHAPITRE VII fr.	18,310,000	17,680,859 31

AUGMENTATION . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1908.	DÉPENSES de l'exercice 1907.	OBSERVATIONS.
Augmentation.	Diminution.			
644,140 69	15,000 •	17,584,009 72	20,193,046 51	
•	•	239,700 •	176,598 00	
•	•	900,000 •	871,060 •	
644,140 69	15,000 •	18,723,709 72	21,240,704 60	
629,140 69				

BUDGET DE L'EXERCICE 1910

N° DES ARTICLES.	LITTRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1910.	alloués pour l'exercice 1909.
CHAPITRE VIII.				
TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.				
Traitements de non-activité.				
<i>1° Pour motifs de santé.</i>				
	4	Majors, à	4,725	18,900 »
	9	Capitaines en premier ou commandants, à	3,450	31,050 »
	7	— en second, à	2,775	19,425 »
	7	Lieutenants, à	2,175	15,225 »
	2	Sous-lieutenants, à	1,875	3,750 »
		TOTAL	88,550 »	
	29	A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ % pour médicaments	441 75	
			87,908 25	
<i>2° Par mesure d'ordre.</i>				
	1	Capitaine en premier ou commandant, à	2,500	2,500 »
	3	Capitaines en second, à	1,850	5,550 »
	2	Lieutenants, à	1,450	2,900 »
		TOTAL	10,750 »	
	6	A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ % pour médicaments	53 75	
			10,696 25	
			176,000 »	176,000 »
<i>3° Employés civils.</i>				
	21	Fonctionnaires et employés civils de l'Administration centrale du Ministère de la Guerre ou des administrations qui ressortissent à ce Département	62,000	
	56			
<i>Honoraires.</i>				
	b.	Honoraires d'avocats et frais de procédure	15,395 50	
<i>Indemnités de déplacement, de déménagement et frais de représentation.</i>				
	a.	Indemnités de voyage et de séjour, missions et frais de représentation	205,000 »	
	b.	Indemnités de voyage et de séjour du Ministre	5,000 »	283,000 »
	c.	Indemnités de déménagement	73,000 »	350,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. . . . fr.	459,000 »	508,000 »

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1908.	DÉPENSES de l'exercice 1907.	OBSERVATIONS.
Augmentation.	Diminution.			
.	.	194,500	206,889 11	
.	47,000	369,000	517,988 37	
.	47,000	563,500	524,877 48	
47,000				

BUDGET DE L'EXERCICE 1910

N° DES ARTICLES.	LITTELLAS des développements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1910.	alloués pour l'exercice 1909.
CHAPITRE IX.				
PENSIONS ET SECOURS.				
32	a.	Pensions provisoires fr. 200,000 »		
	b.	Pensions : paiement des termes échus avant l'inscription au Grand-Livre 8,000 »		
	c.	Secours à des militaires et à d'anciens militaires, à leurs veuves et à leurs familles, à des employés ou à d'anciens employés du Ministère de la Guerre, à leurs veuves et à leurs familles. 61,000 »	417,000 »	417,000 »
	d.	Secours et indemnités à des sous-officiers et soldats réformés 98,000 »		
	e.	Subside et annuité à la Caisse de retraite et de secours des ouvriers des Chemins de fer de l'État pour l'affiliation des employés et ouvriers civils des services ressortissant au Département de la Guerre et indemnités à des agents civils victimes d'accidents en service ou à leurs ayants droit. 50,000 »		
TOTAL DU CHAPITRE IX fr.			417,000 »	417,000 »
CHAPITRE X.				
DÉPENSES IMPRÉVUES.				
35		Dépenses imprévues non libellées au Budget. (Achat de décorations militaires; secours à accorder éventuellement à des personnes étrangères à l'armée, en cas d'accidents dont la responsabilité incombe au Département de la Guerre; dépenses occasionnées par la réception des officiers étrangers qui assistent aux manœuvres; indemnités à payer pour dégâts causés aux propriétés et aux récoltes par les manœuvres des troupes; subsides aux sociétés d'anciens militaires; indemnités pour pertes de chevaux; secours aux permissionnaires et aux miliciens de la nouvelle levée résidant à l'étranger; frais d'affranchissement de la correspondance adressée à certains permissionnaires ou de remise des ordres de rejoindre; achat de prix de tir décernés aux officiers; réparations aux drapeaux des corps de troupe; frais d'entretien des militaires détenus provisoirement dans les prisons en attendant qu'ils soient ramenés à leur corps; etc. Frais d'impression de règlements et instructions, etc.	100,000 »	125,000 »
TOTAL DU CHAPITRE X fr.			100,000 »	125,000 »
			DIMINUTION. fr.	
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.				
CHAPITRE XI.				
SERVICES DIVERS.				
34		Participation dans les frais de certains stands communaux	57,500 »	57,500 »
		Construction d'une boulangerie militaire à Namur (pour mémoire)	"	"
35		Organisation de parcs aérostiques de place	94,000 »	96,000 »
A REPORTER. fr.			151,500 »	153,500 »

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
Augmentation.	Diminution.	alloués pour l'exercice 1908.	de l'exercice 1907.	
•	.	579,900	» 372,022 56	
•	•	579,900	» 372,022 56	

»	25,000	» 100,000	» 78,415 40
•	25,000	» 100,000	» 78,415 40
25,000			

•	•	37,500	»
•	•	•	70,203 05
»	2,000	» 86,000	» 56,859 16
•	2,000	» 123,500	» 107,062 21

BUDGET DE L'EXERCICE 1910.

N° DES ARTICLES.	LITÉRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1910.	alloués pour l'exercice 1909.
		REPORT. fr.	131,500	133,500
36	•	Complètement partiel et appropriation du matériel de guerre pour les troupes du génie	65,000	110,000
37	•	Amélioration du casernement	3,000,000	2,360,000
38	•	Armement de l'artillerie de campagne	800,000	3,500,000
39	•	Armement des troupes de l'artillerie de forteresse.	259,390	296,000
40	•	Construction d'un arsenal du parc de campagne à Etterbeek	500,000	•
•	•	Complètement ou transformation du charroi de l'armée (<i>pour mémoire</i>)	•	100,000
•	•	Complètement partiel du matériel de siège des ouvrages fortifiés du pays (<i>pour mémoire</i>)	•	56,000
41	•	Outillage scientifique de l'École militaire	50,000	•
42	•	Aménagement des trains sanitaires	50,000	50,000
•	•	Routes militaires de Liège et de Namur et réseaux téléphoniques dans ces positions (<i>pour mémoire</i>)	•	•
•	•	Routes militaires de Liège (<i>pour mémoire</i>).	•	70,000
•	•	Aménagement de champs de tir (<i>pour mémoire</i>)	•	•
•	•	Armement des ouvrages fortifiés en construction dans la position d'Anvers (<i>pour mémoire</i>).	•	500,000
•	•	Construction d'un magasin des fourrages à Gand (<i>pour mémoire</i>)	•	225,000
•	•	Acquisition de couchettes individuelles en fer pour le camp de Beverloo (<i>pour mémoire</i>)	•	•
•	•	Achat d'outils et d'objets de campement (<i>pour mémoire</i>)	•	•
•	•	Plantations et clôtures sur les glacis des forts de la Meuse (<i>pour mémoire</i>)	•	•
•	•	Achat de sacs et sacoches d'ambulance; achat et transformation de trousses de campagne (<i>pour mémoire</i>).	•	•
•	•	Installation d'un service de mécano-thérapie à l'hôpital militaire de Bruxelles (<i>pour mémoire</i>)	•	•
•	•	Agrandissement du magasin du service du couchage à Anvers (<i>pour mémoire</i>)	•	50,000
43	•	Munitions d'exercice pour batteries de campagne	150,000	•
44	•	Acquisition de consoles-supports	13,500	•
45	•	Munitions pour les exercices de tir de la garde civique.	50,000	•
46	•	Acquisition de matériel et d'équipements pour brancardiers	37,500	•
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.	4,884,690	7,450,500
				DIMINUTION. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.

DIFFERENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1908.	DÉPENSES de l'exercice 1907.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
	2,000	123,500	107,062 21	
	47,000	"	"	
640,000	"	2,025,000	550,308 79	
	2,700,000	3,200,000	6,000,000	"
	56,610	250,000	350,000	"
300,000	"	370,000	150,000	"
	100,000	150,000	75,000	"
	56,000	33,000	"	"
50,000	"	"	"	"
	"	50,000	50,000	"
	"	198,200	"	"
	70,000	"	"	"
	"	16,000	"	"
	500,000	"	2,994,907 65	"
	225,000	"	"	"
	"	125,000	"	"
	"	"	34,455 98	"
	"	"	43,869 76	"
	"	"	16,998	"
	"	25,000	"	"
	50,000	"	"	"
150,000	"	"	"	"
13,500	"	1,670	9,703 29	"
50,000	"	"	"	"
37,300	"	"	"	"
1,240,800	3,808,610	8,567,370	10,402,305 68	
2,568,810				

BUDGET DE L'EXERCICE 1910.

NUMÉROS des CREDITES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1910.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1909.
<h1>Récapitulation.</h1>			
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.			
I.	Administration centrale	777,400 »	768,400 .
II.	Traitements, indemnités, solde et accessoires	26,102,781 50	25,771,526 32
III.	Hôpitaux et pharmacies militaires	1,060,000 »	1,018,000 »
IV.	Académie militaire	200,150 »	245,950 .
V.	Établissements et matériel de l'artillerie	2,535,000 »	2,520,000 »
VI.	Matériel du génie	1,694,270 »	1,694,270 »
VII.	Nourriture des troupes, fourrages et autres prestations	18,510,000 »	17,680,850 31
VIII.	Traitements divers et honoraires	459,000 .	506,000 »
IX.	Pensions et secours	417,000 »	417,000 .
X.	Dépenses imprévues	100,000 .	125,000 »
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.			
XI.	Services divers	4,884,690 .	7,450,500 »
TOTAUX fr.		56,650,291 50	58,197,505 65

DIMINUTION. . . . fr

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
AGGMENTATION.	DIMINUTION.	alloués pour l'exercice 1908.	de l'exercice 1907.	
9,000 .	.	759,450 .	726,490 22	
531,255 18	.	25,755,120 17	24,258,627 86	
42,000 .	.	1,296,300 .	1,225,273 91	
44,200 "	.	222,805 .	212,381 58	
15,000 .	.	2,520,000 .	2,516,135 67	
.	.	1,721,570 .	1,718,471 71	
620,140 69	.	18,723,709 72	21,246,704 60	
.	47,000 .	563,300 .	524,877 48	
.	.	379,900 .	372,022 36	
.	25,000 .	100,000 .	78,415 40	
.	2,565,810 .	6,567,370 .	10,402,305 68	
1,070,595 87	2,637,810 .	58,602,594 89	63,275,706 27	
1,567,214 13				

(56)

ANNEXES

AUX DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE
POUR L'EXERCICE 1910.

COMPOSITION

DES

ÉTATS-MAJORS ET DES CORPS DE TROUPE

CALCUL DU TRAITEMENT, SOLDE, ETC.

EFFECTIF organique.			
Hommes.	Chevaux		
10	31	Section d'activité.	
18	56	Lieutenants généraux à fr.	18,500 » 185,000 »
28	67	Généraux-majors à	12,700 » 228,600 »
2	4	Section de réserve.	
4	8	Lieutenants généraux à fr.	14,800 » 29,600 »
6	12	Généraux-majors à	10,160 » 40,640 »
		Supplément à des généraux et colonels chargés de fonctions supérieures à celles de leur grade	6,500 »
			490,140 »
		A déduire pour un lieutenant général (Ministre de la Guerre)	18,500 »
			471,640 »
		A déduire $\frac{1}{2}$ % pour médicaments	2,358 20
		RESTE fr.	469,281 80
		Corps d'état-major.	
5	10	Colonels à fr.	9,500 = 47,500 »
5	10	Lieutenants-colonels à	7,100 = 35,500 »
10	20	Majors à	6,300 = 63,000 »
16	32	Capitaines commandants à	4,600 = 73,600 »
10	20	Id. en second à	3,700 = 37,000 »
46	92	Supplément aux officiers subalternes montés	26 à 600 = 15,600 »
		Supplément aux capitaines qui comptent 25 ans de grade d'officier	400 »
80	181		272,600 »
		A déduire $\frac{1}{2}$ % pour médicaments	1,363 »
			271,237 »
		Indemnité aux officiers détachés au Ministère de la Guerre	5,500 »
		Id. de marche et indemnité journalière de 2 francs	5,300 »
		Id. de monture : 181 (*) chevaux à 500 francs	90,500 »
		Id. aux officiers admis à la retraite	14,000 »
			386,537 »
		TOTAL fr.	855,818 80

(*) Y compris 10 chevaux pour lieutenants généraux de la section de réserve chargés d'un service actif et généraux-majors chargés de fonctions supérieures, ainsi que pour aides-de-camp ou officiers d'ordonnance.

EFFECTIF organique.			
Hommes.	Chevaux.	ÉTAT-MAJOR DES PROVINCES ET DES PLACES.	
5	10	Généraux-majors à fr.	10,160 » 50,800 »
5		Majors de place à	5,800 » 29,000 »
8		Capitaines en premier à	4,600 » 38,800 »
9	7	Id. en second	3,700 » 33,300 »
8		Lieutenants à	2,900 » 23,200 »
4		Sous-lieutenants à	2,500 » 10,000 »
		Supplément des capitaines et des lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier	1,800 »
		Supplément aux officiers subalternes montés 2 à 600 »	1,200 »
			186,100 »
		A déduire $\frac{1}{2}$ % pour médicaments	950 50
			185,169 50
		Indemnité aux sous-officiers promus officiers	400 »
		— de marche et indemnité journalière de 2 francs	800 »
		— de monture : 17 chevaux à 500 francs	8,500 »
		— aux officiers admis à la retraite	1,600 »
39	17	Total. fr.	196,469 50
		INTENDANCE MILITAIRE.	
1		Intendant en chef à fr.	12,700 » 12,700 »
4		Intendants de 1 ^{re} classe à	9,500 » 38,000 »
6		Id. de 2 ^e classe à	7,100 » 42,600 »
15	21	Sous-intendants de 1 ^{re} classe à	6,500 » 81,900 »
9		Id. de 2 ^e classe à	4,600 » 41,400 »
6		Id. de 3 ^e classe à	3,700 » 22,200 »
	1	Supplément à un officier subalterne monté	600 »
			239,400 »
		A déduire $\frac{1}{2}$ % pour médicaments	1,197 »
			238,203 »
		Indemnité aux officiers détachés au Ministère de la Guerre	3,600 »
		— de marche et indemnité journalière de 2 francs	400 »
		— de monture : 22 chevaux à 500 francs	11,000 »
		— aux officiers admis à la retraite	4,800 »
39	22	Total. fr.	258,003 »

EFFECTIF organique.			
Hommes.	Chevaux.	SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX.	
1	2	Inspecteur général	fr. 12,700 • 12,700 •
5		Médecins principaux de 1 ^{re} classe à	9,500 • 57,000 •
11		Id. de 2 ^e classe à	7,100 • 78,100 •
18		Médecins adjoints de 1 ^{re} classe à	2,600 • 46,800 •
14		Id. de 2 ^e classe à	2,500 • 45,000 •
1		Pharmacien en chef	7,100 • 7,100 •
4		Pharmaciens principaux à	6,500 • 25,200 •
15		Id. de 1 ^{re} classe à	4,600 • 50,800 •
10		Id. de 2 ^e classe à	3,700 • 37,000 •
7		Id. de 3 ^e classe à	2,900 • 20,300 •
9		Id. de 4 ^e classe à	2,600 • 23,400 •
10		Id. adjoints à	2,500 • 25,000 •
1	1	Vétérinaire en chef à	7,100 • 7,100 •
		Supplément des capitaines et des lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier	1,500 •
			446,000 •
		A déduire $\frac{1}{2}$ % pour médicaments	2,230 •
			443,770 •
		Indemnité aux sous-officiers promus officiers	3,000 •
		Id. de marche et indemnité journalière de 2 francs	1,400 •
		Id. de monture : 3 chevaux à 500 francs	1,500 •
		Traitement, supplément de traitement et indemnités diverses aux officiers de réserve rappelés	1,000 •
		Indemnité aux officiers admis à la retraite	3 400 •
109	5	TOTAL	fr. 454,070 •

OFFICIERS.

GRADES.	EFFECTIF ORGANIQUE.		TRAITEMENT.	MONTANT.	Observations.	
	Hommes.	Chevaux.				
Colonels	20	40	9,500 *	190,000 *	(1) Officiers à la suite des régiments de cavalerie; aide de camp ou officiers attachés à la maison militaire du Roi.	
Lieutenants-colonels	19	38	7,100 »	134,900 »		
Majors	99	157	6,500 »	623,700 »		
Capitaines commandants adjudants-majors de régiment	19	19	4,600 »	87,400 »		
Capitaines commandants	518	92 (1)	4,600 »	1,462,800 »		
Capitaines en second	254		3,700 »	865,800 »		
Lieutenants	518		2,900 »	1,502,200 »		
Sous-lieutenants	518		2,500 »	1,295,000 »		
	1,745	546				
Capitaines en premier quartiers-mâtres	20	»	4,600 »	92,000 »		
Capitaines en second payeurs	19	»	3,700 »	70,500 »		
Lieutenants payeurs	20	»	2,900 »	58,000 »		
Sous-lieutenants payeurs	20	»	2,500 »	50,000 »		
Capitaines en premier administrateurs d'habillement	10	»	4,600 »	46,000 »		
Id. en second id.	9	»	3,700 »	33,300 »		
	98	»				
Médecins de régiment } de 1 ^{re} classe	8	»	6,500 »	50,400 »		
} de 2 ^e id.	11	»	5,100 »	56,100 »		
Médecins de bataillon } de 1 ^{re} classe	20	»	4,200 »	121,800 »		
} de 2 ^e id.	33	»	5,250 »	107,250 »		
	81	»		6,840,950 »		
	1,924	546				
A ajouter les suppléments de traitement :						
Pour le corps de discipline } 5 capitaines à 600 francs = fr.			5,000 »			
et de correction. } 16 lieutenants ou sous-lieutenants à 400 francs =			6,400 »			
				9,400 »		
Aux officiers subalternes montés : 65 à 600 francs				39,000 »		
Pour ancienneté de grade : Capitaines et lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier				60,000 »		
				6,955,350 »		
A déduire ½ % pour médicaments				34,776 75		
RESTE.				6,920,573 25		
Indemnité aux officiers détachés à l'École des pupilles : 26 officiers à 500 francs				7,800 »		
Id. id. au Ministère de la Guerre				18,000 »		
Traitement d'attente aux élèves de l'École militaire				9,000 »		
Indemnité aux sous-officiers promus officiers				20,000 »		
Id. de marche et indemnité journalière de 2 francs				144,500 »		
Id. de monture : 346 chevaux à 500 francs				173,000 »		
Traitement aux adjoints d'état-major en stage				13,000 »		
Indemnité aux officiers admis à la retraite				28,000 »		
Traitement, supplément de traitement et indemnités diverses aux officiers de réserve rappelés				19,200 »		
				7,552,873 25		
A déduire pour vacances				82,000 »		
RESTE fr.				7,270,873 25		

TERIE.

TROUPES.

GRADES.	EFFECTIF organique.	NOMBRE de journées.	SOLDE journalière	MONTANT.	Observations.
Adjudants sous-officiers	105	57,595	2 70	101,506 50	
Premiers sergents-majors	299	109,155	2 16	255,751 60	
Sergents-majors	459	160,235	1 93	309,253 55	
Premiers sergents	175	65,145	1 57	99,157 65	
Sergents-fourriers et sergents	1,800	657,000	1 42	932,940 »	
Caporaux	5,016	1,100,840	» 52	572,456 80	
Premiers ouvriers avec rang de caporal	116	42,540	» 40	16,956 »	
Clairons	857	512,805	» 45	134,506 15	
Soldats de 1 ^{re} classe	6,181	2,256,065	» 31	690,380 15	
Soldats de 2 ^e classe	11,451	4,179,615	» 28	1,170,292 20	
Élèves-musiciens	190	60,350	» 28	19,418 »	
Cadets	Caporaux	50	18,250	» 52	9,490 »
	Soldats	50	18,250	» 28	5,110 »
Pupilles	450	164,250	» 36	59,130 »	
Correctionnaires et disciplinaires	Employés	500	109,500	» 28	30,660 »
	Non employés	500	109,500	» 23	25,185 »
	26,041	9,504,965		4,421,113 60	
Supplément de solde :					
Aux sous-officiers, caporaux et clairons du corps de discipline et de correction				12,100 »	
Aux sous-officiers de l'École des cadets, de l'École des pupilles				5,300 »	
Aux sous-officiers et soldats détachés à l'École d'application et de perfectionnement pour l'infanterie				7,000 »	
Haute-paie pour chevrons et décoration militaire				190,000 »	
Différence entre la solde ordinaire et la solde de route				42,000 »	
Solde des miliciens qui devancent l'appel de leur classe				4,000 »	
Solde des militaires mariés, blessés en service commandé et traités dans les hôpitaux				1,000 »	
Indemnités aux manœuvres pour service d'état-major, exercices de cadres, tir à Arlon, aux vélocipédistes, service de sécurité générale, ainsi qu'en cas de remplacement d'un régiment temporairement éloigné de sa garnison				58,000 »	
Personnel civil recruté par application de la loi de milice				108,000 »	
				4,848,513 60	
A déduire pour séjour dans les hôpitaux et pour petites permissions				346,000 »	
RESTE fr.				4,502,513 60	

OFFICIERS.

GRADES.	EFFECTIF ORGANIQUE.		TRAITEMENT.	MONTANT.	Observations.
	Hommes.	Chevaux.			
Colonels	8	16	9,500 »	76,000 »	
Lieutenants-colonels	8	16	7,100 »	56,800 »	
Majors	16	32	6,300 »	100,800 »	
Capitaines commandants	56	112	4,600 »	257,600 »	
Capitaines en second	40	80	3,700 »	148,000 »	
Lieutenants	96	192	2,900 »	278,400 »	
Sous-lieutenants	80	160	2,500 »	200,000 »	
	304	608			
Capitaines en premier quartiers-mâtres	8	»	4,600 »	36,800 »	
Lieutenants ou sous-lieutenants payeurs	8	»	2,700 »	21,600 »	
Capitaines en premier administrateurs d'habillement	3	»	4,600 »	15,800 »	
Id. en second id.	5	»	3,700 »	18,500 »	
	24	»			
Médecins de régiment { de 1 ^{re} classe	5	5	6,500 »	18,900 »	
{ de 2 ^e id.	5	5	5,100 »	25,500 »	
Médecins de bataillon { de 1 ^{re} classe	5	5	4,200 »	21,000 »	
{ de 2 ^e id.	3	3	3,250 »	9,750 »	
	16	16			
Vétérinaires de régiment	8	8	5,100 »	40,800 »	
Vétérinaires { de 1 ^{re} classe	5	5	4,200 »	12,600 »	
{ de 2 ^e id.	6	6	3,250 »	19,500 »	
{ de 3 ^e id.	8	8	2,950 »	23,600 »	
{ adjoints	3	»	3,500 »	7,500 »	
	28	25		1,387,450 »	
	372	654 (1)			
A ajouter les suppléments de traitement :					
Aux officiers subalternes montés : 272 à 600 francs				163,200 »	
Capitaines et lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier				15,000 »	
				1,585,650 »	
A déduire 1/8 % pour médicaments				7,828 25	
RESTE.				1,557,821 75	
Indemnité aux officiers détachés à l'École d'équitation				4,000 »	
Id. id. au Ministère de la Guerre				600 »	
Id. id. payeurs				3,600 »	
Id. aux sous-officiers promus officiers				4,600 »	
Id. de marche et indemnité journalière de 2 francs				20,000 »	
Id. de monture : 654 chevaux à 500 francs				327,000 »	
Id. aux officiers admis à la retraite				6,000 »	
Traitement, supplément de traitement et indemnités diverses aux officiers de réserve rappelés				3,000 »	
TOTAL. fr.				1,926,621 75	

(1) Y compris 5 chevaux aux officiers d'ordonnance du Roi et des Princes.

TROUPES.

GRADES.	EFFECTIF ORGANIQUE.			NOMBRE de journées.	Solde journa- lière.	MONTANT.	Observations.	
	Hommes.	Chevaux.						
		Rations fortes.	Rations légères.					
Adjudants sous-officiers	18	4	14	6,570	2 70	17,750	»	
Premiers maréchaux des logis chefs	56	14	42	20,440	2 16	44,130	40	
Maréchaux des logis chefs	68	16	48	24,820	1 95	47,902	60	
Trompettes-majors	8	2	6	2,920	2 70	7,884	»	
Premiers maréchaux des logis	16	4	12	5,740	1 57	9,168	80	
Maréchaux des logis et maréchaux des logis fourriers	564	82	246	152,460	1 42	188,661	20	
Maréchaux ferrants avec rang de maréchal des logis	9	3	6	3,285	» 75	2,465	75	
Trompettes-brigadiers	8	2	6	2,920	1 00	3,153	60	
Brigadiers	496	124	372	181,040	» 52	94,140	40	
Maréchaux-ferrants avec rang de brigadier	41	11	30	14,965	» 58	8,230	75	
Trompettes	120	32	96	40,720	» 90	42,048	»	
Maréchaux-ferrants avec rang de cavalier	40	10	30	14,600	» 50	7,300	»	
Cavaliers de 1 ^{re} classe.	960	240	720	350,400	» 56	126,144	»	
Cavaliers de 2 ^e classe	5,160	690	2,070	1,155,400	» 35	580,622	»	
	5,372	1,234	3,698	1,960,780		979,608	90	
Supplément de solde :								
40 brigadiers-pionniers, 14,600 journées à 20 centimes =				fr.	3,020	»		
520 cavaliers-pionniers, 116,800 id. à 15 id. =					17,520	»		
						21,440	»	
Sous-officiers, brigadiers et cavaliers détachés à l'École d'équitation						2,600	»	
Haute-paie pour chevrons et décoration militaire.						70,000	»	
Différence entre la solde ordinaire et la solde de route						4,000	»	
Solde des miliciens qui devancent l'appel de leur classe						700	»	
Solde des militaires mariés, blessés en service commandé et traités dans les hôpitaux						800	»	
Indemnité aux manœuvres, pour service d'état-major, service de sécurité générale, ainsi qu'en cas de remplacement d'un régiment temporairement éloigné de sa garnison						15,600	»	
Personnel civil recruté par application de la loi de milice						28,000	»	
						1,120,858	90	
A déduire pour séjour dans les hôpitaux et pour petites permissions						70,000	»	
				RESTE.	fr.	1,050,858	90	

OFFICIERS.

GRADES.	EFFECTIF ORGANIQUE.		TRAITEMENT.	MONTANT.	Observations.	
	Hommes.	Chevaux				
Colonels.	{ Artillerie	15	26	9,500 »	123,500 »	
	{ Régiment du train	1	2	9,500 »	9,500 »	
Lieutenants-colonels. — Artillerie		15	22	7,100 »	92,500 »	
Majors.	{ Artillerie	59	55	6,500 »	245,700 »	
	{ Régiment du train	2	4	6,500 »	12,600 »	
Capitaines commandants	{ Artillerie de campagne	48	96	4,600 »	220,800 »	
	{ Id. de forteresse	87	20 (1)	4,600 »	400,200 »	(1) Y compris 16 chevaux pour officiers subalternes de l'artillerie de forteresse, aides de camp.
	{ Régiment du train	7	15	4,600 »	52,200 »	
Capitaines en second	{ Services spéciaux (état-major)	6	1	5,700 »	22,200 »	
	{ Artillerie de campagne	50	54	5,700 »	111,000 »	
	{ Id. de forteresse	4	4	5,700 »	14,800 »	
	{ Régiment du train	5	8	5,700 »	11,100 »	
Lieutenants	{ Artillerie de campagne	69	120	2,900 »	200,100 »	
	{ Services spéciaux (état-major) et artillerie de forteresse	75	»	2,900 »	217,500 »	
	{ Régiment du train	8	8	2,900 »	45,200 »	
Sous-lieutenants.	{ Artillerie de campagne	59	110	2,500 »	147,500 »	
	{ Services spéciaux (état-major) et artillerie de forteresse	66	»	2,500 »	165,000 »	
	{ Régiment du train	8	8	2,500 »	20,000 »	
		558	526			
Capitaines en premier quartiers-maitres		10	»	4,600 »	46,000 »	
Lieutenants ou sous-lieutenants payeurs		8	»	2,700 »	21,600 »	
Capitaines en premier administrateurs d'habillement		6	»	4,600 »	27,600 »	
Id. en second		4	»	3,700 »	14,800 »	
		28	»			
Médecins de régiment	{ de 1 ^{re} classe	5	5	6,500 »	18,900 »	
	{ de 2 ^e id.	6	»	5,100 »	50,600 »	
Médecins de bataillon	{ de 1 ^{re} classe	7	4	4,200 »	29,400 »	
	{ de 2 ^e id.	6	»	5,250 »	19,500 »	
		22	9			
Vétérinaires	{ principaux	4	4	6,500 »	25,200 »	
	{ de régiment (train)	1	1	5,100 »	5,100 »	
	{ de 1 ^{re} classe	2	2	4,200 »	8,400 »	
	{ de 2 ^e id.	2	2	5,250 »	6,500 »	
	{ adjoints	6	»	2,500 »	15,000 »	
		15	9			
Majors comptables du matériel		1	»	5,800 »	5,800 »	
Capitaines en premier comptables du matériel		8	»	4,600 »	56,800 »	
Capitaines en second comptables du matériel		8	»	5,700 »	29,600 »	
Lieutenants comptables du matériel		9	»	2,900 »	26,100 »	
Sous-lieutenants comptables du matériel		9	»	2,500 »	22,500 »	
		35	»			
		658	544		2,458,600 »	
A ajouter :						
Pour 60 élèves sous-lieutenants à l'École d'application à 2,500 francs					150,000 »	
Suppléments de traitement :						
Aux officiers subalternes montés : 249 à 600 francs					149,400 »	
Aux officiers subalternes non montés : 221 à 200 francs					44,200 »	
Aux officiers subalternes montés de l'artillerie : 225 à 200 francs					44,600 »	
Pour ancienneté de grade : Capitaines et lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier					55,000 »	
					2,881,800 »	
A déduire ½ % pour médicaments					14,400 »	
					2,867,391 »	
Indemnité aux officiers détachés au Ministère de la Guerre					4,000 »	
Id. id. payeurs					1,400 »	
Id. aux sous-officiers promus officiers					5,000 »	
Id. de marche; indemnités journalières de 60 centimes et de 2 francs					33,200 »	
Id. de monture : 544 chevaux à 500 francs					272,000 »	
Traitement, supplément de traitement et indemnités diverses aux officiers de réserve rappelés					4,000 »	
Indemnité aux officiers admis à la retraite					10,000 »	
Id. aux officiers adjoints d'état-major en stage					1,500 »	
TOTAL fr.					3,197,091 »	

ET TRAIN.

TROUPES.

GRADES.	EFFECTIF ORGANIQUE.			NOMBRE de jours.	Solde journa- lière.	MONTANT.	Observations
	Hommes.	Chevaux					
		de selle.	de trait.				
Adjudants sous officiers.	Artillerie de campagne	8	8	•	2,920	2 70	7,884
	Id. de forteresse	8	•	•	2,920	2 70	7,884
	Régiment du train	2	•	•	750	2 70	1,971
Trompettes-majors.	Artillerie de campagne	4	4	•	1,460	1 95	2,817 80
	Id. de forteresse	4	•	•	1,460	1 95	2,817 80
Premiers maréchaux des logis chefs.	Artillerie	118	48	•	45,070	2 16	93,031 20
	Régiment du train	8	•	•	2,920	2 16	6,507 20
Maréchaux des logis chefs.	Artillerie	141	48	•	51,465	1 95	99,527 45
	Régiment du train	10	•	•	5,650	1 95	7,044 50
Maréchaux des logis four- riers et maréchaux des logis	Artillerie	708	282	•	258,420	1 42	366,956 40
	Régiment du train	45	40	•	16,425	1 42	23,525 50
Maréchal ferrants avec rang de maréchal des logis	Artillerie	4	•	•	1,460	• 75	1,095 •
	Régiment du train	1	•	•	365	• 75	275 75
Trompettes brigadiers	Artillerie	9	4	•	3,285	• 68	2,355 80
	Régiment du train	1	•	•	365	• 68	248 20
Brigadiers	Artillerie	695	104	•	252,945	• 52	131,531 40
	Régiment du train	40	24	•	14,600	• 52	7,592 •
Trompettes	Artillerie	195	82	•	70,445	• 50	35,222 50
	Régiment du train	16	•	•	5,840	• 50	2,920 •
Ouvriers selliers, ajusteurs, charrons, forgerons et charpentiers	Artillerie	350	•	•	127,750	• 50	63,875 •
	Régiment du train	15	•	•	4,745	• 50	2,372 50
Maréchaux ferrants avec rang de brigadier	Artillerie	40	•	•	14,000	• 55	8,050 •
	Régiment du train	7	•	•	2,555	• 55	1,405 25
Maréchaux ferrants avec rangs de soldat	Artillerie	4	•	•	1,460	• 50	750 •
	Régiment du train	1	•	•	365	• 50	182 50
Canonnières des compagnies d'armuriers et d'artificiers.	de 1 ^{re} classe	22	•	•	8,030	• 51	2,489 50
	de 2 ^e id.	72	•	•	26,280	• 28	7,358 40
Canonnières de 1 ^{re} classe	Artillerie de campagne	500	168	160	109,500	• 50	39,420 •
	Id. de forteresse	590			142,530	• 51	44,128 50
Canonnières de 2 ^e classe	Artillerie de campagne	1,554	•	•	494,210	• 55	165,089 50
	Id. de forteresse	1,815			662,475	• 28	185,495 •
Conducteurs de 1 ^{re} classe	Artillerie de campagne	210	•	1,427	76,650	• 56	27,594 •
	Régiment du train	29			10,585	• 56	5,810 00
Conducteurs de 2 ^e classe	Artillerie de campagne	750	•	•	275,750	• 55	90,557 50
	Régiment du train	117			42,705	• 55	14,093 65
		7,487	812	1,587	2,752,755	Traitement annuel.	1,454,890 •
Adjudants du matériel	de 1 ^{re} classe	56	•	•	20,440	1,500	84,000 •
	de 2 ^e id.	56	•	•	20,440	1,500	72,800 •
Maîtres artificiers		5	•	•	1,825	1,500	7,500 •
		7,604	812	1,587	2,775,460		1,619,190 •
Haute-paie pour chevrons et décoration militaire							118,000 •
Différence entre la solde ordinaire et la solde de route							10,000 •
Solde des miliciens qui devancent l'appel de leur classe							1,500 •
Solde des militaires mariés, blessés en service commandé et traités dans les hôpitaux							800 •
Adjudants de matériel : indemnités de marche; indemnités journalières de 60 centimes et de 1 franc							1,500 •
Indemnités aux manœuvres, pour service d'état-major, exercices de cadres, service de sécurité générale, ainsi qu'en cas de remplacement d'un régiment temporairement éloigné de sa garnison							17,500 •
Personnel civil recruté par application de la loi de milice							52,000 •
							1,820,490 •
A déduire pour séjour dans les hôpitaux et pour petites permissions							90,000 •
Reste fr.							1,724,490 •

OFFICIERS.

GRADES.	EFFECTIF ORGANIQUE.		TRAITEMENT.	MONTANT.	Observations.
	Hommes	Chevaux.			
Colonels	5	10	9,500 »	47,500 »	
Lieutenants-colonels	9	19	7,100 »	63,900 »	
Majors	14	18	6,500 »	88,200 »	
Capitaine commandant adjudant-major de régiment	1	1	4,600 »	4,600 »	
Capitaines commandants	45	4 (1)	4,600 »	197,800 »	(1) Y compris 2 chevaux pour un aide de camp.
Capitaines en second	51	2	3,700 »	114,700 »	
Lieutenants	39	3	2,900 »	113,100 »	
Sous-lieutenants	22	3	2,500 »	55,000 »	
	164	51			
Capitaine en premier quartier-maître	1	»	4,600 »	4,600 »	
Lieutenant ou sous-lieutenant payeur	1	»	2,700 »	2,700 »	
Capitaine en second administrateur d'habillement	1	»	3,700 »	3,700 »	
	3	»			
Médecin de régiment de 1 ^{re} classe	1	»	6,500 »	6,500 »	
Médecin de bataillon de 1 ^{re} classe	1	»	4,200 »	4,200 »	
	2	»		706,300 »	
	169	51			
A ajouter :					
Pour 10 élèves sous-lieutenants à l'École d'application à 2,500 francs				25,000 »	
Suppléments de traitement :					
Aux officiers subalternes montés : 12 à 600 francs				7,200 »	
Aux officiers subalternes non montés : 124 à 200 francs				24,800 »	
Aux officiers subalternes montés : 12 à 200 francs				2,400 »	
Pour ancienneté de grade : Capitaines et lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier				7,600 »	
				773,500 »	
A déduire $\frac{1}{2}$ % pour médicaments				3,866 50	
				769,433 50	
Indemnité aux officiers détachés au Ministère de la Guerre				3,000 »	
Id. aux sous-officiers promus officiers ou adjoints du génie				1,600 »	
Id. de marche; indemnités journalières de 60 centimes et de 2 francs				7,570 »	
Id. de monture : 51 chevaux à 500 francs				25,500 »	
Id. aux officiers adjoints d'état-major en stage				1,000 »	
Indemnité aux officiers admis à la retraite				2,300 »	
Traitement, supplément de traitement et indemnités diverses aux officiers de réserve rappelés				2,800 »	
TOTAL fr.				813,203 50	

NIE.

TROUPES.

GRADES.	EFFECTIF organique.	NOMBRE de journées.	SOLDE journa- lière.	MONTANT.	Observations.	
Adjudants sous-officiers	5	1,825	2 70	4,927 50		
Premiers sergents-majors (ou premiers ser- gents)	20	7,500	2 16	15,768 .		
Sergents-majors	25	8,595	1 95	16,202 55		
Premiers sergents	9	3,285	1 57	5,157 45		
Sergents fourriers et sergents.	113	41,245	1 42	58,507 90		
Caporaux	191	69,715	» 52	36,251 80		
Clairons	53	19,545	» 43	8,518 35		
Soldats {	de 1 ^{re} classe	382	159,450	51	45,225 50	
	de 2 ^e classe	752	274,480	» 28	76,854 40	
	1,548	585,020		265,271 05		
Indemnités aux sous-officiers stagiaires				3,600 .		
Haute-paie pour chevrons et décoration militaire.				11,200 .		
Différence entre la solde ordinaire et la solde de route				2,000 .		
Solde des miliciens qui devancent l'appel de leur classe.				200 .		
Solde des militaires mariés, blessés en service commandé et traités dans les hôpitaux				200 .		
Indemnités aux manœuvres, pour le service d'état-major, exercices de cadres, tirs à Arlon, service de sécurité générale				2,200 .		
Personnel civil recruté par application de la loi de milice				56,000 .		
				320,671 05		
A déduire pour séjour dans les hôpitaux et pour petites permissions.				18,000 .		
				302,671 05		
			Reste. . . . fr.	302,671 05		

OFFICIERS.

GRADES.	EFFECTIF organique.	TRAITEMENT.	MONTANT.	Observations.
Officier supérieur	1	5,800 .	5,800 .	
Officiers d'adminis- tration	de 1 ^{re} classe	17	4,600 .	78,200 .
	de 2 ^e id.	18	3,700 .	66,600 .
	de 3 ^e id.	21	2,900 .	60,900 .
	de 4 ^e id.	21	2,500 .	52,500 .
	78		264,000 .	
A ajouter les suppléments de traitement :				
Pour ancienneté de grade : capitaines et lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier.			4,800 .	
			268,800 .	
A déduire $\frac{1}{2}$ % pour médicaments.			1,344 .	
Reste. fr.			267,456 .	
Indemnité aux sous-officiers promus officiers.			1,200 .	
Id. de marche et indemnité journalière de 2 francs			1,400 .	
Id. aux officiers admis à la retraite			1,200 .	
Traitement, supplément de traitement et indemnités diverses aux officiers de réserve rappelés			100 .	
TOTAL. fr.			271,356 .	

D'ADMINISTRATION.

TROUPES.

GRADES.	EFFECTIF organique.	NOMBRE de journées.	SOLDE journa- lière.	MONTANT.	Observations.
Commis de parquet	14	5,110	2 70	13,797 .	
Secrétaires-archivistes	83	30,295	2 70	81,796 50	
Sergents-majors { de 1 ^{re} classe	20	7,500	1 98	14,454 .	
{ de 2 ^e id.	25	8,595	1 75	14,601 25	
Sergents de 1 ^{re} classe { État-major et section des hôpitaux .	12	4,580	1 59	6,088 20	
{ des autres sections	26	9,490	1 57	14,899 30	
Sergents de 2 ^e classe { État-major et section des hôpitaux	15	4,745	1 24	5,885 80	
{ des autres sections	50	10,950	1 42	15,549 .	
Maîtres ouvriers tailleur et cordonnier	2	750	1 42	1,056 60	
Portiers, cuisiniers { de 1 ^{re} classe	27	9,855	1 50	13,698 45	
{ et tisonniers	24	8,760	1 24	10,862 40	
Caporaux	10	5,650	» 34	1,241 .	
Soldats de 1 ^{re} classe { Section des hôpitaux	57	13,505	» 15	1,755 65	
{ Section des boucheries	10	3,650	» 51	1,151 50	
Soldats de 2 ^e classe { Section des hôpitaux	75	27,375	» 10	2,787 50	
{ Section des boucheries	20	7,300	» 28	2,044 .	
			Traitement annuel.		
Commis aux écritures { de 1 ^{re} classe	18	6,570	1,450 »	26,100 .	
{ de 2 ^e id.	19	6,935	1,350 »	25,650 .	
	465	168,995		255,416 15	
Traitement des sœurs hospitalières : 78 à 900 francs				70,200 .	
				325,616 15	
Indemnité au personnel de la section du service judiciaire				6,800 .	
Haute-paie pour chevrons et décoration militaire				34,400 .	
Différence entre la solde ordinaire et la solde de route				400 .	
Solde des militaires mariés, blessés en service commandé et traités dans les hôpitaux				200 »	
Commis aux écritures : indemnités de marche et indemnité journalière de 1 franc				200 »	
Indemnités aux manœuvres				1,100 .	
Personnel civil recruté par application de la loi de milice				700,000 .	
				1,066,716 15	
A déduire pour séjour dans les hôpitaux et pour petites permissions				6,000 .	
				1,060,716 15	
			Reste fr.	1,060,716 15	

PERSONNEL CIVIL DE L'ARTILLERIE.

Inspection des armes de guerre.

1	Contrôleur d'armes principal à	fr. 5,800	» =	5,800	»	
3	Id. de 1 ^{re} classe à	5,200	» =	9,600	»	
3	Id. de 2 ^e classe à	2,900	» =	8,700	»	
3	Reviseurs d'armes à	2,600	» =	7,800	»	
						<u>29,900</u> »

10

Établissements de fabrication.

SERVICE ADMINISTRATIF.

Fonctionnaires.

3	Commis principaux de 1 ^{re} classe à	fr. 3,500	» =	10,500	»
4	Id. de 2 ^e classe à	3,000	» =	12,000	»
4	Id. de 3 ^e classe à	2,700	» =	10,800	»

Employés.

5	Commis de 1 ^{re} classe à	fr. 2,400	» =	12,000	»
5	Id. de 2 ^e classe à	2,100	» =	10,500	»
6	Id. de 3 ^e classe à	1,800	» =	10,800	»
4	Portiers à	1,300	» =	5,200	»

SERVICE TECHNIQUE.

Fonctionnaires.

1	Chimiste à	fr. 7,000	» =	7,000	»
3	Agents techniques (1 ^{re} catégorie) à	4,000	» =	12,000	»
4	Id. (2 ^e catégorie) à	3,600	» =	14,400	»

Employés.

5	Agents techniques (3 ^e catégorie) à	fr. 2,400	» =	12,000	»	
						<u>117,200</u> »
						<u>147,100</u> »

54

PERSONNEL CIVIL DU GÉNIE (*).

13	Adjoints principaux de 1 ^{re} classe à fr.	{	4,200 "	
			3,800 "	
15	Id. de 2 ^e classe à	{	3,800 "	
			3,400 "	
			3,100 "	
14	Adjoints du génie de 1 ^{re} classe à	{	2,800 "	
			2,600 "	
14	Id. de 2 ^e classe à	{	2,400 "	
			2,200 "	
14	Id. de 3 ^e classe à	{	2,000 "	
			1,800 "	
				199,200 "
68				
11	Commis principaux du génie de 1 ^{re} classe à fr.	{	3,500 "	
			3,150 "	
11	Id. id. de 2 ^e classe à	{	3,150 "	
			2,900 "	
			2,700 "	
11	Commis du génie de 1 ^{re} classe à	{	2,450 "	
			2,300 "	
11	Id. de 2 ^e classe à	{	2,150 "	
			2,000 "	
11	Id. de 3 ^e classe à	{	1,850 "	
			1,700 "	
				144,200 "
55				
18	Surveillants du génie de 1 ^{re} classe à fr.	{	2,750 "	
			2,400 "	
18	Id. de 2 ^e classe à	{	2,400 "	
			2,200 "	
			2,000 "	
19	Id. de 3 ^e classe à	{	1,800 "	
			1,650 "	
6	Éclusiers à		1,800 "	
1	Portier à		500 "	
9	Agents de casernement à		1,800 "	
1	Mécanicien en chef du service des mines sous-marines à		3,200 "	
1	Mécanicien-adjoint idem à		2,100 "	
1	Adjoint chargé du service des plantations à		3,200 "	
2	Gardes particuliers à		1,400 "	
				158,100 "
76				501,500 "
199				

(*) Non compris 5 commis et 5 surveillants dont le traitement est à charge du Budget de la Gendarmerie.

RÉCAPITULATION DE L'EFFECTIF.

	HOMMES.			CHEVAUX.		
	Personnel militaire.		Personnel civil.	Officiers.	de troupe	
	Officiers.	Troupes.			de selle.	de trait.
État-major général	34	»	»	89	»	»
Corps d'état-major	40	»	»	92	»	»
Aides de camp, officiers d'ordonnance et officiers à la suite des régiments de cavalerie	»	»	»	115	»	»
Services administratifs. {	Intendance	59	»	22	»	»
	Officiers comptables	155	»	»	»	»
	Bataillon d'administration.	78	463	»	»	»
Service de santé	229	»	»	27	»	»
Service vétérinaire	44	»	»	35	»	»
État-major des provinces et des places	59	»	»	17	»	»
Infanterie	1,745	26,041	»	254	»	»
Cavalerie	304	5,372	»	608	4,932	»
Artillerie	544	7,314	54	470	748	1,300
Train	29	290	»	40	64	227
Génie	164	1,548	199	49	»	»
Services divers (art 100 de la loi sur la milice).	»	»	1,800	»	»	»
		41,028	2,053		5,744	1,587
	3,448			1,818		
		43,081			7,331	